

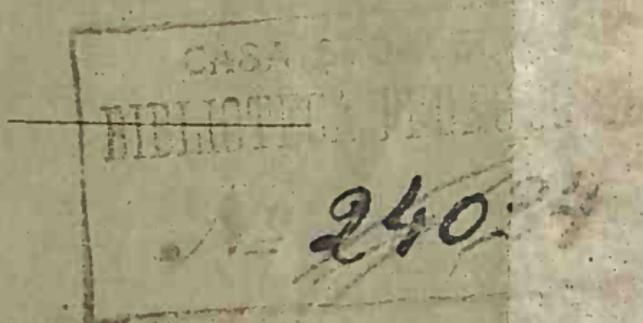
953

Pour la Défense  
de  
Notre Culture Intellectuelle

par

R. ANTHONY

Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle



PARIS (5<sup>e</sup>)

MARCEL GIARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

1930

Tous droits de traduction et reproduction réservés

Pour la Défense  
de notre Culture Intellectuelle

CASA S. ...  
BIBLIOTECA ...  
~~24034~~

61953

61953

61953

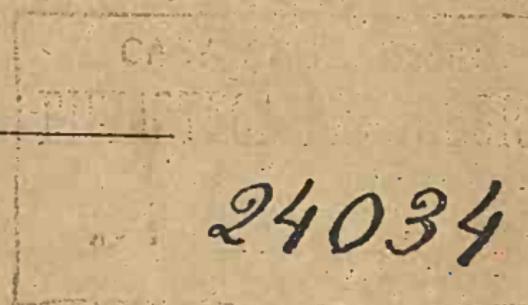
Jo

Pour la Défense  
de  
Notre Culture Intellectuelle

par

R. ANTHONY

Professeur au Muséum national d'histoire naturelle



24034

PARIS (5<sup>e</sup>)

MARCEL GIARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

1930

Tous droits de traduction et reproduction réservés

61953

1958

RC 41/03

**B.C.U. Bucuresti**



**C130547**

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
INTRODUCTION .....	7
I. L'enseignement supérieur.....	11
§ 1. L'enseignement universitaire : Les Universités .....	13
§ 2. L'enseignement supra-universitaire : le Collège de France, le Muséum d'His- toire naturelle, l'Observatoire, l'École des Hautes Etudes .....	26
II. Le projet d' <i>Unification</i> de l'enseignement supé- rieur (incorporation de l'enseignement supra- universitaire à l'Université de Paris).....	64
III. Les facteurs susceptibles de favoriser le projet d' <i>Unification</i> .....	86
IV. Les conséquences qui résulteraient de l' <i>unifi-     cation de l'enseignement supérieur</i> .....	110
V. Les moyens de défendre l'enseignement supra- universitaire contre le projet d' <i>Unification</i> .....	128

# Pour la Défense de notre Culture Intellectuelle

---

## INTRODUCTION

On connaît la thèse qu'a soutenue M. Julien Benda dans ses deux livres récents, *La Trahison des Clercs* et *La Fin de l'Éternel*. Elle peut ainsi se résumer :

Aux hommes d'action qu'il appelle les *laïcs* et dont le rôle est de conduire à la conquête des choses sans autre souci que de vouloir réussir, il oppose les hommes de pensée qu'il appelle les *clerics* et qui ont pour mission de sauvegarder les préceptes de la morale éternelle, de préserver la civilisation sans cesse menacée par tout ce que font et ne peuvent pas ne pas faire les hommes d'action en poursuivant leurs buts. Pour remplir leur tâche, les clerics doivent rester étrangers aux contentions de ce bas monde ; et quand ils se conduisent en laïcs, quand ils se mêlent à la bataille, c'est de leur part une *trahison*.

J'ai cru devoir m'opposer à cette thèse (1). Pour moi, tout au contraire, le clerc qui trahit est celui qui ne dit pas les vérités qu'il connaît en tant que clerc et qu'il sait être utiles, qui ne dénonce pas les erreurs dangereuses qu'en tant que clerc il est parvenu à découvrir. En se posant en homme de pensée, dévoué au culte de la raison, il a implicitement promis d'en dispenser les lumières lorsqu'il croit les apercevoir; en acceptant les bénéfices de ce qu'on peut appeler son emploi de clerc dans la Société, il s'est engagé à en supporter les charges. Sa promesse et son engagement, il doit les tenir, en bravant également le mépris des ignorants, la désapprobation des lâches et jusqu'aux représailles de ceux dont il dérange les projets. Il est donc, à mon avis, des circonstances, et je crois même qu'elles sont nombreuses, où le clerc est moralement obligé, par le fait même qu'il est clerc, à se conduire en laïc.

Une occasion qui me paraît typique m'est offerte d'accorder ma conduite avec mes idées. Un immense danger existe et dont la nature est telle que seuls des clercs peuvent être à même de le discerner nettement et d'en comprendre toute la portée; ce n'est aussi qu'avec les moyens dont

1. R. ANTHONY, Le rôle des hommes de pensée dans le politique et dans le social. *Revue internationale de Sociologie*, janvier-février 1929.

seuls les clercs disposent qu'on peut essayer de l'écarter. Puisque ce danger m'est apparu clairement, alors qu'il semble avoir échappé à beaucoup de ceux qui sont pourtant placés comme moi pour le voir, j'estime que je dois, pour ne pas être un traître, lui opposer autre chose que mon indifférence. C'est dire que je me suis résolu de le dénoncer et de le combattre.

Ce faisant, je suis certain de déplaire d'abord à ceux par qui ce danger existe, ensuite, à quelques-uns de ceux qu'il menace le plus immédiatement, mais qui, tout en le voyant comme moi, en en comprenant la portée, pensent qu'il faut faire comme si on ne le voyait pas, ne pas en parler et surtout ne rien entreprendre pour le prévenir, car dénoncer un péril est, à leur avis, lui donner plus d'existence, et combattre quelque chose est toujours s'écarter des règles du bon ton. Si je leur avais demandé conseil avant d'agir, ils m'auraient engagé à me taire, non seulement pour ces motifs d'opportunité et de convenances, mais aussi en faisant appel au soin que, comme tout homme raisonnable, je dois avoir de mes intérêts.

Aux premiers, je n'ai rien à dire : je creuse une tranchée face à la leur et j'y prends position.

Quant aux seconds, il devront admettre que je n'envisage pas comme eux les questions d'oppor-

tunités et de convenances et que, probablement, je ne place pas mes intérêts là où paraissent placer habituellement les leurs les hommes de mon âge et de ma situation.

Paris, février 1930.

*Nota.*— Un article sur le sujet de ce livre a déjà été publié à la *Revue scientifique* le 26 mars 1927 : R. ANTHONY, Enseignement universitaire et Enseignement supra-universitaire.

## I. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur (1) répond à deux besoins dont le simple énoncé suffit à montrer qu'ils sont essentiellement différents et rigoureusement irréductibles :

D'une part, compléter et parfaire les connaissances acquises dans les établissements d'enseignement secondaire et préparer ainsi aux carrières libérales, à la grande industrie et aux hautes fonctions de l'Etat.

D'autre part, développer et entretenir la haute

1. Je n'ai à m'occuper ici que de l'enseignement supérieur officiel. Cependant, je tiens à assurer le lecteur que je suis loin d'être un partisan du monopole pour l'Etat de l'enseignement supérieur. Je ne suis partisan d'aucun monopole d'Etat, et, en l'espèce, j'estime qu'on doit désirer voir l'enseignement supérieur libre se développer le plus possible et atteindre le plus haut degré de prospérité. C'est une concurrence à l'enseignement supérieur de l'Etat. Et l'on sait que la concurrence est partout et toujours la meilleure des garanties. C'est pourquoi, lorsque l'on veut le bien de l'enseignement de l'Etat, on doit vouloir aussi l'existence d'un enseignement libre et l'on doit souhaiter sa prospérité.

culture littéraire et scientifique dont la perte, ou même l'amointrissement, entraînerait de façon sûre et rapide la déchéance du pays.

Il existe en France deux sortes d'établissements officiels d'enseignement supérieur répondant respectivement à chacun de ces deux besoins :

D'une part, les Universités qui ont pour fonction essentielle d'enseigner les connaissances en vue de l'application desquelles existe tout un ensemble d'Ecoles professionnelles. D'autre part, des centres d'études et de recherches indépendantes, le Collège de France, le Museum d'Histoire naturelle, l'Observatoire et l'Ecole des Hautes Etudes, qui ont pour rôle d'établir de nouvelles connaissances et de fournir incessamment ainsi aux Universités de nouvelles matières à enseignement. Ce sont ce que l'on peut vraiment appeler des établissements d'enseignement supra-universitaire (1) : l'instruction donnée par l'Université est évidemment en effet la meilleure préparation à leur enseignement qui est, d'autre part, d'un ordre plus élevé que l'enseignement universitaire.

1. Ce mot dont j'ai noté l'emploi dans les circulaires de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, me paraît devoir faire fortune, parce qu'il répond parfaitement à ce qu'il veut exprimer. J'hésite d'autant moins à le dire que, comme on le voit, je n'en suis pas l'inventeur, bien qu'étant le premier, je crois, qui l'ait employé en France.

## § 1. — L'Enseignement universitaire : Les Universités.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre ici sur l'origine, le développement et l'organisation actuelle des Universités en France ; plutôt que ce qu'elles sont, j'indiquerai ce qu'elles doivent être, ou mieux ce qu'elles devraient être, pour répondre exactement au but qu'elles ont à remplir qui est, comme je l'ai dit, d'enseigner les connaissances.

Elles doivent avant tout, par leurs Facultés, embrasser l'ensemble des connaissances humaines, ce sans quoi l'Université n'est pas l'Université, c'est-à-dire l'Universalité, le Tout (1).

Et comme il ne peut y avoir que deux sortes de connaissances : celles qui se rapportent à ce qui

1. Il est pourtant certain qu'à l'origine le sens du mot *Université* ne portait pas sur l'universalité de son enseignement, mais sur l'universalité des maîtres et des élèves qui la composaient. L'université était une corporation comme les autres, et, l'on disait au Moyen Age aussi bien *Universitas mercatorum* (Corporation des marchands) qu'*Universitas magistrorum et auditorum* (Voir à ce sujet J. Noir : L'évolution de la profession médicale. De la corporation au syndicalisme. Le *Concours médical*, 2 nov. 1924). Aujourd'hui, nous avons oublié cette étymologie lointaine, et si l'Université est pour nous l'Université, c'est évidemment en raison du caractère universel que doit avoir son enseignement.

existe indépendamment de l'action humaine, les phénomènes physiques au sens le plus large du terme, et celles qui se rapportent à tout ce qui résulte de cette action, par exemple les faits de l'histoire politique et sociale, une Université ne devrait logiquement comprendre que deux Facultés, celle des Sciences, répondant à la première sorte de connaissances, et celle des Lettres répondant à la seconde (1).

Toutes les autres Facultés que l'on groupe avec celles-ci : Facultés de Droit, de Médecine, de Pharmacie, sont, à la vérité, des Ecoles professionnelles d'un ordre très élevé (2).

Leur présence dans les Universités, non seulement en France mais dans tous les pays, ainsi que le nom de Facultés qu'on leur donne, tient évidemment à ce qu'autrefois on ne voyait d'intérêt à certaines connaissances que dans leur application immédiate et que, pour cette raison, on ne les en-

1. Voir sur cette distinction des connaissances en deux grandes catégories : R. ANTHONY, L'Anthropologie, sa définition, son programme, ce que doit être son enseignement. *Bull. et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1<sup>er</sup> déc. 1927.

2. C'est aussi ce que dit (page 104) H. de Lacaze Duthiers, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, dans un article de la *Revue scientifique*, 1882, La Licence et le Muséum... que j'aurai souvent l'occasion de citer. « Il faut faire la part du feu et laisser les Ecoles de Médecine être ce qu'elles sont, des Ecoles professionnelles. » C'est là d'ailleurs une notion de simple bon sens.

seignait que là où on apprenait en même temps à les appliquer.

Il en est encore ainsi aujourd'hui, et beaucoup de connaissances qui devraient, logiquement, être enseignées à la Faculté des Sciences ou à la Faculté des Lettres le sont à la Faculté de Médecine, à celle de Pharmacie ou à celle de Droit. Dans l'état actuel des choses, il en résulte un avantage et un inconvénient : L'avantage est que l'enseignement de ces connaissances est donné d'une manière beaucoup plus approfondie qu'il ne le serait à la Faculté des Sciences ou à la Faculté des Lettres ; l'inconvénient est qu'il s'inspire le plus souvent, et comme il est naturel, d'un esprit d'utilisation pratique immédiate qui s'accorde mal avec l'intérêt de la Science.

La logique voudrait que toutes les chaires de connaissances soient aux Facultés véritables ; mais pour faire disparaître les inconvénients de la situation actuelle, il serait regrettable d'être obligé de renoncer en même temps aux très grands avantages qu'elle présente, comme je l'ai dit.

A n'envisager par exemple que les Sciences biologiques, ne voit-on pas qu'abstraction faite de quelques rares exceptions les travaux d'Histologie et d'Embryologie sont faits en France par des savants qui ont subi la formation médicale. Le mieux serait peut-être alors que les chaires de

connaissances des Facultés de Médecine, de Pharmacie et de Droit restassent à ces Facultés, mais fussent doublées à la Faculté des Sciences ou à la Faculté des Lettres. Car on ne doit pas oublier que le rôle de l'Université, est non pas seulement d'enseigner les connaissances, mais de les enseigner en dehors de toute préoccupation d'utilisation pratique, tout ce qui concerne celle-ci relevant du domaine et des fonctions des Ecoles professionnelles.

Quoi qu'il en soit de cette question complexe et qui n'intéresse pas directement le sujet que je me propose de traiter, l'enseignement des connaissances doit, à l'Université, être réparti entre la Faculté des Sciences et la Faculté des Lettres. Et il doit y être organisé de telle sorte qu'à chaque branche de la Science (1) ou à chaque discipline fondamentale corresponde, ici ou là, au moins une chaire ; je dis au moins une, car il va de soi que les chaires peuvent se multiplier, si l'on veut subdiviser les branches de la Science et les disciplines, et les progrès des connaissances obligent souvent à le faire. S'il en est effectivement ainsi, le programme des cours universitaires pourra être le

1. Je prends ici bien entendu, et je prendrai souvent, le mot *Science* dans son acception la plus large, sans distinguer entre les connaissances littéraires et celles auxquelles on applique le qualificatif de scientifiques, dans un sens restreint.

modèle de la classification des connaissances officiellement admise (1).

L'enseignement des Facultés (2) s'adressant à des jeunes gens frais émoulus de l'enseignement secondaire et dont le sens critique n'est encore que peu développé, le devoir des maîtres est d'enseigner seulement les connaissances dont la valeur est reconnue indiscutable, ce sans quoi l'enseignement universitaire irait à l'encontre de son but, jetant le trouble dans de jeunes esprits qu'il s'agit au contraire de diriger (3).

Ce serait donc une erreur de la part des maîtres universitaires que de se laisser aller à exposer à leurs élèves leurs idées particulières (4).

1. Le principe bien connu sur lequel est basée la classification des sciences d'Auguste Comte peut être considéré comme une donnée assez solide pour être officiellement utilisée.

2. Il va de soi que dans tout ce qui va suivre je ne m'occuperai que des Facultés de Sciences et de Lettres.

3. « L'enseignement de la Faculté doit avant tout être dogmatique et classique » (H. de Lacaze Duthiers, dans son article de 1882, page 100).

4. H. de Lacaze Duthiers (1882, pages 100 et 101) estime qu'un professeur universitaire qui a fait des découvertes peut les mentionner dans ses leçons, ne serait-ce que pour affirmer son autorité; mais cela seulement « au cours de l'exposition des parties de la science qui constituent les programmes universitaires et officiels, c'est-à-dire de la science acquise ». Quant à ce qui est, pour un professeur universitaire, de faire « exclusivement un enseignement d'une année sur les sujets propres de ses recherches, il n'en n'a pas le droit, car, en agissant



Qu'on me permette de citer à propos du danger que comporte un enseignement universitaire trop personnel, un exemple typique et qui n'est pas loin de nous, celui d'A. Giard, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris. Giard était un puissant cerveau ; il avait, outre les qualités du chercheur, la plus vaste érudition, les vues les plus originales, et un sens critique particulièrement aigu ; son talent de persuasion en faisait un Professeur exceptionnel, et, il exerça, comme l'on sait, une influence profonde sur la jeunesse scientifique de son temps. Jusqu'à lui, la Zoologie était restée purement anatomique ; on ne s'intéressait aux animaux qu'après leur mort ; il mit à l'ordre du jour les études sur le vivant, et, aussi, lamarcien convaincu, botaniste tout autant que zoologiste, les études sur l'évolution, la variation, l'adaptation, l'hérédité, tout ce que l'on rassemble en somme aujourd'hui sous le titre commun de Biolo-

ainsi, il lèserait les droits non moins certains et respectables de ses auditeurs. » Et plus loin : « En résumé, le but de la Faculté des Sciences (H. de Lacaze Duthiers n'envisage que celle-ci) est de fournir aux élèves qui viennent les y chercher les moyens propres à acquérir les grades élevés de la Licence et du Doctorat. Ici donc un programme est imposé ; on ne peut le laisser de côté sans manquer au but de l'institution, sans porter atteinte aux droits des élèves. Et l'Administration de l'Instruction publique doit tenir à ce que l'enseignement ne soit pas fait en dehors de cette voie qui ne doit jamais être abandonnée ».

gie générale. Il fut ainsi l'agent d'une réaction qui véritablement s'imposait. Mais celle-ci dépassa les limites du souhaitable : la Biologie générale fit trop de tort à l'Anatomie qui est, et restera toujours la base de toute connaissance des animaux (1) ; et, Giard qui pourtant aimait à dire que le morphologiste est le seul biologiste complet, se trouve être ainsi, en quelque mesure, indirectement responsable de l'incontestable abaissement de niveau qu'on observe depuis quelques années dans les études de Zoologie.

Et l'on peut même aller plus loin. Si son enseignement, original au premier chef, avait eu un autre théâtre que la Faculté des Sciences, nous ne verrions peut-être pas aborder les sujets d'évolution, de variation, d'adaptation et d'hérédité par tant d'auteurs qui ne possèdent pas pour le faire les notions indispensables de morphologie,

1. Giard avait prévu le péril. On lit en effet dans l'horaire des Cours et Conférences de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris (année scolaire 1899-1900, page 35. Melun, Imprimerie administrative), en tête du programme du Certificat d'*Embryologie générale* (Cours de Giard) : « Cet enseignement s'adresse surtout aux étudiants déjà pourvus des certificats de Zoologie et de Botanique ou tout au moins du certificat dit P. C. N. » Et Giard exerçait lui-même à cet égard une surveillance effective. N'est-il pas en effet inadmissible qu'on permette à un étudiant non pourvu du certificat de Zoologie de préparer, d'emblée, comme cela se fait couramment, les certificats de *Biologie générale* ou de *Physiologie générale*.

et qui se croient même dispensés de les acquérir, puisque maintenant un champ illimité leur paraît ouvert aux dissertations de ceux qui ne possèdent que les connaissances les plus superficielles.

Cela, je crois, montre assez clairement qu'un enseignement trop personnel peut, en définitive, faire plus de mal que de bien, à l'Université. C'est au Collège de France qu'eût été la place de Giard.

Il en résulte que les Universités ne sont pas des établissements de recherches, que tous les crédits mis à leur disposition par l'Etat doivent servir à l'enseignement et rien qu'à l'enseignement. Et que, si leurs professeurs poursuivent avec succès des recherches de laboratoire ou s'adonnent à des travaux d'érudition, la reconnaissance qu'on doit leur en témoigner, les encouragements auxquels leurs efforts leur donnent droit, ne doivent s'adresser qu'à leur personne, abstraction faite de leurs fonctions. Nul ne peut trouver paradoxal qu'on dise que ce n'est pas pour cela qu'on les paie, au moins en tant que professeurs universitaires. A l'Université, on n'a point à faire la Science, mais à enseigner la Science déjà faite (1).

1. Ce passage de mon article de 1927 que je reproduis ici m'a valu de nombreuses critiques. Certains ont cru y voir que je voulais contester le droit de faire des recherches ou d'en diriger aux Professeurs des Universités. C'est mal me comprendre; et l'on verra par la suite comment l'Ecole des Hautes Etudes pourrait et devrait

L'enseignement des Facultés, et plus particulièrement celui des Facultés des Sciences qu'il est naturel de prendre ici comme type en raison de sa plus grande complexité, comprend, à côté des cours magistraux dont se chargent les professeurs, des conférences dont on laisse le soin aux maîtres de conférences et des travaux pratiques qui s'accomplissent sous la direction des chefs de travaux aidés de leurs assistants. Il est tout d'abord à peine besoin de faire remarquer qu'il n'existe en fait absolument aucune différence entre une conférence et un cours magistral. Le professeur et le maître de conférences se partagent le programme suivant leurs préférences respectives ; dans les deux cas, c'est un enseignement *ex cathedra* qui dure un temps déterminé, généralement une heure, et que les élèves ne peuvent interrompre par une demande de renseignement ou d'explication.

Il ne faut pas hésiter à dire qu'un tel enseignement n'a aucune raison d'être à l'Université, pour le motif que, puisqu'on n'a à y enseigner que des connaissances indiscutables, classiques, il doit exister des Manuels et des Traités où elles se trouvent consignées, et, s'il n'en existe pas, c'est le devoir

à mon avis leur fournir à cet égard, et dans la plus large mesure, les moyens que beaucoup d'entre eux sont en droit d'exiger.

des professeurs d'en faire ; seuls, ils ont pour cela la compétence qu'il faut. Toutefois, en l'absence de livres appropriés, et comme mesure d'attente, l'attente pouvant bien entendu, au moins en ce qui concerne certaines matières, durer encore assez longtemps, on pourrait distribuer aux étudiants des cours polygraphiés comme cela se fait à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole centrale et dans beaucoup d'autres établissements d'enseignement extra-universitaires. L'enseignement magistral, *ex cathedra*, à l'Université, est vraiment un anachronisme. Il se comprenait au temps de Guillaume de Champeaux et d'Abeilard où, l'imprimerie n'existant pas, les livres étaient rares et coûteux, et où l'on n'avait pour ainsi dire que la parole pour faire part aux autres de ce qu'on savait. Aujourd'hui, les cours devraient être remplacés par des démonstrations, des explications, des éclaircissements, des discussions, des interrogatoires, tout cela s'ajoutant aux travaux pratiques auxquels on ne saurait jamais donner une trop grande importance. En somme, l'enseignement devrait, à l'Université, tout en ayant un caractère beaucoup plus élevé, se rapprocher de celui des lycées et collèges ; la réunion du maître et des élèves devrait offrir l'aspect plutôt d'une classe que de ce que l'on appelle un cours.

Le fait que l'enseignement des Universités est un

enseignement de connaissances qui doivent être à la fois précises, étendues et indiscutables, le fait aussi que cet enseignement s'adresse à des jeunes gens à la portée desquels il faut savoir se mettre, impose aux professeurs universitaires de justifier de diplômes indiquant d'abord qu'ils possèdent la somme de connaissances indispensable à leurs fonctions, ensuite que, parmi toutes les connaissances qu'ils peuvent avoir, ils sont capables de discerner celles qu'il faut enseigner de celles qu'il ne convient pas d'enseigner, enfin, qu'ils sont capables de les enseigner.

A la première de ces conditions répond la licence, à la seconde le doctorat ; car il est de toute évidence que pour pouvoir faire le départ entre ce qui est définitivement établi et ce qui n'est encore au contraire qu'en train de s'établir, il faut savoir ce qu'est la recherche originale, et, pour le savoir, il faut être ou avoir été soi-même un chercheur ; le diplôme de docteur ès lettres ou ès sciences est précisément une attestation d'aptitude à la recherche.

A la troisième condition ne répond présentement à peu près rien du tout ; car, la présence, aux soutenances de thèses, d'un Inspecteur d'Académie chargé d'apprécier les qualités didactiques du candidat est une mesure d'autant plus insuffisante qu'une thèse est en principe un exposé d'i-

dées originales, ne constituant pas matière à enseignement universitaire. Il faudrait exiger des futurs professeurs d'Université une épreuve analogue au Certificat pédagogique de l'enseignement primaire ou à l'Agrégation de l'enseignement secondaire, mais adaptée, bien entendu, aux besoins plus élevés de leur enseignement.

Notons enfin que faire passer les examens et délivrer les diplômes doit, sous une réserve relative au Doctorat et qui sera formulée tout à l'heure (1), être le monopole et le privilège des Universités.

En résumé, tout dans l'Université doit être organisé en vue de ce but : enseigner les connaissances c'est-à-dire ce qu'au sens large on doit appeler la Science.

Comme je l'ai dit au début, je n'ai voulu indiquer ici que ce que les Universités devraient être pour répondre au but qu'elles ont à remplir. Je ne me suis pas occupé de ce qu'elles sont. Si j'avais cru devoir le faire, je n'aurais pas manqué de noter que beaucoup de connaissances, pourtant définitivement établies, dans le domaine des Sciences philologiques par exemple, ne sont pas enseignées dans les Universités. Mais, on ne saurait de cela

1. Voir pages 53 et 54.

leur faire un grief, plus qu'on ne saurait reprocher à une collection de présenter des lacunes ou à la Bibliothèque nationale de n'être pas rigoureusement complète. Les Universités ont seulement à cet égard un idéal à poursuivre dont se rapprocheront certainement, et de plus en plus avec le temps, les plus grandes et les plus puissantes d'entre elles.

J'aurais fait observer aussi qu'un grand nombre de laboratoires des Universités servent aujourd'hui beaucoup plus à la recherche qu'à l'instruction des étudiants, et que ces laboratoires, le plus souvent dirigés par des savants de la plus haute valeur, contribuent largement à l'avancement de la Science.

J'estime que cette constatation loin de fournir un argument contre ma conception de l'Université vient au contraire l'appuyer, si tant est qu'elle ait besoin d'un appui. Lorsqu'un professeur universitaire se distingue par l'importance exceptionnelle de ses découvertes ou de ses travaux de recherches, de deux choses l'une : ou bien l'Université lui crée une situation à part, le dégageant de l'obligation des cours élémentaires et des examens, et, alors, il n'est plus professeur universitaire que de nom, puisqu'il n'en remplit plus les fonctions essentielles ; ou bien, elle continue d'exiger de lui (et c'est ce qui arrive le plus souvent,

les mesures de faveur ne pouvant être qu'exceptionnelles) ce qu'elle est en droit d'exiger de tous ses Professeurs, et, c'est alors à l'intérêt de la Science qu'il est porté préjudice, puisqu'un chercheur dont les travaux sont importants ne peut pas les poursuivre en toute liberté. Ceci montre bien, il me semble, que les recherches n'entrent pas dans le cadre des Universités. Quand leurs Professeurs en entreprennent, ou ils obtiennent qu'on leur crée des situations anormales, ou ils sont obligés de les continuer dans de défectueuses conditions.

L'enseignement supra-universitaire dont je vais parler maintenant devrait être organisé de telle sorte que puissent y trouver place tous les Professeurs universitaires qui, s'étant distingués par la valeur exceptionnelle de leurs travaux, expriment la volonté de s'y consacrer uniquement.

II. — L'Enseignement supra-universitaire. Le Collège de France. Le Muséum d'Histoire naturelle. L'Observatoire. L'Ecole des Hautes Etudes.

Par opposition à celui des Universités, le rôle des établissements supra-universitaires est au contraire de faire la Science et de fournir par là, incessamment, aux Universités, de nouvelles matières à

enseigner, de recruter et de former des chercheurs, bref de développer et d'entretenir la haute culture littéraire et scientifique.

Je vais, en termes aussi courts que possible, rappeler ce que sont le Collège de France, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Observatoire et l'Ecole des Hautes Etudes, nos grands établissements officiels d'enseignement supérieur supra-universitaire (1).

1. On peut, pour plus de détails, consulter sur l'histoire et l'organisation de ces établissements les ouvrages dont les titres suivent :

ABEL LEFRANC : Histoire du Collège de France. Paris, Hachette, 1893.

L'ANNUAIRE DU COLLÈGE DE FRANCE paraissant à la librairie Vuibert et où l'on trouvera un excellent résumé de tout ce qui concerne l'histoire, l'organisation et le caractère propre de cet établissement.

DELEUZE : Histoire du Muséum royal d'Histoire naturelle, 1823.

BOITARD : le Jardin des Plantes, précédé d'une introduction historique, descriptive et pittoresque, par J. Janin. Le *Panthéon populaire*, Paris, G. Barba, 1851.

P. A. CAP. : le Muséum d'Histoire naturelle. Paris, Curmer, 1854.

H. DE LACAZE DUTHIERS : La licence et le Muséum. *Revue scientifique*, 22 juillet 1882.

L'article de J. NOIR, sur le Muséum et son histoire dans le *Concours médical* du 18 janvier 1925.

CH. WOLF : Histoire de l'Observatoire de Paris, de sa fondation à 1793. Paris, Gauthier-Villars, 1902.

M. CAULLERY : Histoire des Sciences biologiques in GABRIEL HANOTAUX, Histoire de la Nation française. Paris, Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>.

Le Collège de France et le Muséum sont deux établissements similaires. Ils ont été fondés pour répondre à des besoins semblables ; ils ont à peu près la même organisation ; la seule grande différence qui existe entre eux est que le premier étend son domaine à toutes les branches du savoir humain, alors que le second est un centre d'études spécial aux sciences de la Nature, c'est-à-dire à ce que l'on devrait appeler la Physique, si l'on n'avait pas détourné ce mot de son acception ancienne et très large qui exprime son véritable sens.

Le Collège de France qui va justement fêter cette année son quatrième centenaire a été fondé en 1530 par le roi François I<sup>er</sup>.

A cette époque, dit en substance l'*Annuaire du Collège de France*, l'Université de Paris avait le monopole de l'enseignement dans toute l'étendue de son ressort. Mais elle était devenue par son attachement à ses traditions, la résistance qu'elle opposait à tout changement, à toute idée nouvelle, le soin jaloux avec lequel elle défendait ses anciens privilèges, la puissance dont elle disposait, un obstacle semblant insurmontable aux progrès intellectuels. Il ne fallait pas songer à essayer de lui faire entendre raison.

Pourtant, l'esprit de la Renaissance se répandait à travers l'Europe et le roi François I<sup>er</sup> qui

avait déjà su attirer à sa cour les plus grands artistes de l'Italie entendait que la France ne restât pas étrangère aux travaux d'érudition et aux recherches scientifiques qui s'entreprenaient et se poursuivaient ailleurs. Conseillé par Guillaume Budé, son maître de librairie, il eut le courage de briser les privilèges de l'Université en instituant six Lecteurs royaux, deux pour le Grec, trois pour l'Hébreu et un pour les Mathématiques. Ce furent les premiers professeurs du Collège de France, qu'il chargea de subvenir aux besoins intellectuels nouveaux que l'Université de Paris s'obstinait à méconnaître. L'hostilité de celle-ci fut immédiate, dit M. M. Caullery dans son *Histoire des sciences biologiques en France* (1). Cependant, très rapidement, le nombre de ces lecteurs s'accrut ; dès 1534 fut ajouté un septième lecteur, pour l'Eloquence latine.

Dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, le Collège de France traversa une crise redoutable dont son anéantissement aurait pu être le résultat : en 1773, il fut incorporé à l'Université de Paris (2), et le resta jusqu'à la Révolution, s'efforçant toutefois, en dépit de cette union, de maintenir ses

1. M. CAULLERY : *Loco citato*, page 34.

2. Voir le curieux récit de cet événement dans ABEL LEFRANC, *Loco citato*, page 255 à 268. On en trouvera le résumé aux pages 105 et 106 du présent ouvrage.

traditions anciennes, de garder sa liberté, et, même de développer son champ d'action ; à la veille de la Révolution, il comptait en effet 19 cours (1).

De toutes les institutions de l'ancien régime, il se trouva presque seul à être épargné par la Convention nationale et dut à cette circonstance de reprendre intégralement, avec sa liberté, son ancien caractère qu'il a conservé jusqu'à aujourd'hui.

Son corps scientifique se compose actuellement de 35 professeurs de Lettres et de 16 professeurs de Sciences.

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les gloires qui, de 1530 jusqu'à maintenant, illustrèrent le Collège de France. Des hommes qui y enseignèrent, il faut se borner à citer quelques-uns, et leur célébrité est telle, même auprès du grand public, que, pour la plupart d'entre eux, on peut se demander si ce n'est point faire injure aussi bien à

1. Voici quels étaient ces cours d'après le Voyageur à Paris de M. THIÉRY, Année 1788. Paris, Hardouin et Gattey (pages 185 et 186 de la première partie) : Hébreu et Syriaque, Arabe, Turc et Persan, Grec, Eloquence latine, Poésie, Littérature française, Mathématiques, Astronomie, Mécanique, Physique expérimentale, Médecine pratique, Anatomie, Chimie, Histoire naturelle, Droit canon, Droit de la Nature et des Gens, Histoire et Philosophie morale, Botanique. Par conséquent 10 cours de Lettres et 9 cours de Sciences.

leur mémoire qu'à ceux qui liront ces pages de faire plus que de dire leurs noms.

Citons parmi les orientalistes : Eugène Burnouf, Champollion, le fondateur de l'Égyptologie, Ernest Renan.

Parmi les littérateurs, les linguistes, les épigraphistes, ceux qui se sont attachés à l'étude de l'antiquité classique : Sainte-Beuve, Michel Bréal, Gaston Boissier, Gaston Paris.

Parmi les historiens : Michelet.

Parmi les philosophes : Jouffroy, et plus près de nous, Théodule Ribot, Bergson (1).

Parmi les mathématiciens : de Lalande.

Parmi les physiciens : Biot, André-Marie Ampère.

Parmi les chimistes : Vauquelin, Thénard, Sainte Claire Deville, Berthelot.

Parmi les naturalistes : Cuvier qui doit surtout être revendiqué par le Muséum d'Histoire naturelle où il a accompli tous ses travaux (2) ; le grand géologue Elie de Beaumont.

Parmi les physiologistes : Magendie ; Claude

1. Bien que je me sois fait une règle de ne citer aucun vivant, je fais une exception pour M. Bergson qu'il serait difficile, je crois, de passer sous silence.

2. De nombreuses gloires scientifiques sont en effet communes au Collège de France et au Muséum ; j'en citerai quelques-unes encore lorsqu'il sera question de ce dernier établissement.

Bernard, l'un des plus puissants génies scientifiques et philosophiques qui ait jamais paru dans le monde (1) ; Brown-Séguard, l'initiateur de toutes les recherches qui se font aujourd'hui sur le rôle physiologique des sécrétions internes et le fondateur incontesté de l'opothérapie, et, enfin, Marey qui l'un des premiers introduisit dans la science la méthode graphique, inventa le cinématographe (2) et fut un précurseur de l'aviation.

Parmi les médecins : le grand Laënnec.

Et certainement j'en néglige qui, tout autant que ceux-là, mériteraient d'être nommés.

L'Histoire du Muséum d'Histoire naturelle est infiniment plus complexe, plus difficile à résumer

1. Pour bien comprendre le grand rôle que Claude Bernard a joué dans le développement de l'esprit scientifique au XIX<sup>e</sup> siècle, il convient de lire la thèse de Doctorat vétérinaire de M. Motreff : Claude Bernard et Pasteur devant le vétérinaire. Leur rôle dans le développement intellectuel : Histoire d'un esprit. Paris. Le François.

2. On a prétendu contester à Marey, l'invention du cinématographe. Ses élèves et ceux qui avaient assisté à ses travaux ont cru devoir rappeler au public que ses premières expériences sur la photographie animée datent de 1882. En 1890, il décrivit à l'Académie des Sciences (28 juillet et 3 novembre) le premier appareil à bande sensible transparente pour prises de vues animées qu'il appelait *chronophotographe*. On lui a depuis changé de nom, et, le *cinématographe* ne diffère du *chronophotographe* que par des modifications de détails.

que celle du Collège de France. Pour la bien comprendre, il faut savoir que les sciences de la Nature, et plus particulièrement les sciences biologiques, ne sont entrées que relativement très tard dans les programmes d'enseignement. On ne saurait s'en étonner puisque le développement de ces sciences a été beaucoup plus lent que celui des sciences mathématiques et physiques au sens étroit et que celui aussi de toutes les connaissances que l'on groupe sous la dénomination de littéraires.

Sous l'Ancien Régime, on ne les considérait comme matière à enseignement que du point de vue rigoureusement utilitaire et nullement du point de vue spéculatif, comme pouvant servir à l'éducation générale. Bien plus, à cet égard on les tenait en suspicion, on les regardait comme dangereuses. Aussi ne trouvaient-elles place qu'à la Faculté de Médecine, laquelle n'avait, comme l'on sait, avec l'Université dont pourtant elle faisait partie, que des liens assez lâches, et, cette place ne leur était accordée que dans la mesure où l'on jugeait que leur connaissance pouvait être indispensable à la pratique de l'art de guérir.

Il faut savoir aussi que la Faculté de Médecine de Paris, qui constitua jusqu'à la fin, sous l'ancienne monarchie, une véritable corporation tout à fait comparable aux corporations de métier,

était, comme l'Université elle-même, jalouse de ses privilèges qui étaient immenses et férue de ses traditions. Son obscurantisme systématique, qui avait donné toute sa mesure lorsque commença de se répandre la découverte d'Harvey de la circulation du sang, l'avait insensiblement conduite, à la veille de la Révolution, à un tel état de déchéance misérable, n'ayant plus d'élèves, ne délivrant plus de diplômes, n'ayant plus de locaux, ne trouvant plus personne pour consentir à être son doyen, qu'il fut facile à Vicq d'Azir de lui porter en quelque sorte le dernier coup (1), et que, lorsque la Convention la supprima en même temps que les autres institutions royales, elle ne fit guère que consacrer un état de fait.

Le pouvoir s'inquiétait depuis longtemps d'un tel état de choses dont il prévoyait sans doute l'aboutissant fatal. Aussi, soutenait-il autant qu'il le pouvait, contre les prétentions de la Faculté de Médecine, les efforts et les initiatives des Médecins de la Cour qui, la plupart du temps,

1. Dans ses *Réflexions sur les abus dans l'enseignement et l'exercice de la Médecine*. Voir *Œuvres de Vicq d'Azir*, publiées par G. L. Moreau de la Sarthe (Paris, Duprat-Vergier édit., an XIII, 1805). Voir au sujet des luttes de Vicq d'Azir avec la Faculté de Médecine : J. Noir, *Un savant, un innovateur, un réalisateur: Félix Vicq d'Azyr (1748-1794)*. Le *Concours médical*, 6 avril et 4 mai 1927.

étaient originaires de la Faculté de Montpellier(1). On peut dire que ce fut surtout grâce à eux que, pendant les derniers temps de l'Ancien Régime, se soutint à Paris le prestige de la profession médicale.

C'est par ces considérations que doit s'expliquer d'abord que le Muséum n'ait été fondé que cent ans après le Collège de France, et ensuite que ses origines aient été, on peut le dire, exclusivement médicales.

Se rappelant en effet les avis de son ancien premier médecin Heroard, mort quelques années auparavant, Louis XIII institua, en 1635 (2), ce qu'on appela le Jardin du Roi, dans le but de compléter l'enseignement botanique, chimique, pharmaceutique, qui ne se donnait pas ou qui se donnait mal, non seulement à la Faculté de Paris mais dans toutes les autres écoles de Médecine du Royaume, et pour protéger ainsi, l'édit de Saint-Quentin le dit expressément, la santé et la vie de ses sujets.

1. Seuls, comme l'on sait, sous l'ancien régime les médecins de la Faculté de Paris pouvaient exercer à Paris.

2. La création du Jardin du Roi fut décidée en 1626 (Lettres patentes du 6 juillet); mais son organisation définitive date de 1635 (édit de Saint-Quentin, enregistré le 15 mai 1635); le règlement de sa première ouverture pour la démonstration des plantes médicinales est de 1640.

Le Muséum d'Histoire naturelle fut donc fondé par réaction contre la Faculté de Médecine, comme le Collège de France l'avait été par réaction contre l'Université de Paris (1).

La Surintendance du Jardin appartenait de droit au Premier Médecin du Roi. Bouvard, successeur d'Héroard dans la charge de Premier médecin, fut le premier surintendant du Jardin et, malgré les protestations de la Faculté qui prenait en la plus mauvaise part cette consécration, si l'on peut dire, que venait de recevoir son insuffisance, Guy de la Brosse qui avait aussi, par ses conseils, participé à la fondation nouvelle, en fut nommé intendant.

Au début, la Botanique et la Chimie devaient

1. Il importe de se rappeler qu'au moment de la Révolution il existait à Paris toute une organisation médicale pouvant suppléer à la carence presque complète de la Faculté. Elle comprenait, outre le Jardin du Roi, et sans parler de l'enseignement que donnaient chez eux beaucoup de médecins et beaucoup d'apothicaires : les chaires de Médecine pratique, d'Anatomie, de Chimie, d'Histoire naturelle et de Botanique du Collège de France ; la Société royale de Médecine dont dérive notre Académie de Médecine actuelle et qui, fondée en 1778 par Vicq d'Azir, avait surtout pour rôle de s'occuper des maladies épidémiques et épizootiques ; enfin, l'Académie royale de Chirurgie établie en 1731 (ancienne confrérie de saint Côme et de saint Damien) et dont le premier chirurgien du Roi était président par institution ; de l'Académie de Chirurgie dépendaient les Ecoles de Chirurgie et un hôpital de 22 lits.

seules être enseignées ; mais, dès 1643, on adjoignit à ces enseignements celui de l'Anatomie.

Que les origines du Muséum aient été purement médicales, comme je viens d'essayer de le montrer, on ne doit point s'en étonner, puisque le point de vue médical était alors à peu près le seul duquel on regardait les sciences de la Nature. Mais, peu à peu, le champ d'action de celles-ci s'étendait, à mesure que se développait, et peut-être plus en France que partout ailleurs, le goût des expéditions lointaines et des voyages scientifiques ; les matériaux rares affluaient au Jardin du Roi, et, celui-ci devait en conséquence agrandir progressivement son cadre. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, son orientation n'était plus exclusivement médicale comme au début : c'était à la fois un établissement d'application des sciences naturelles à un point de vue général et aussi un établissement de recherches et de science pure ; sous ce rapport, il s'était assuré, grâce notamment à Fagon et à Buffon qui présidèrent longtemps à ses destinées, et qui, abstraction faite de quelques défaillances de la part du second (1), surent s'entourer d'hommes de la plus haute valeur, une

1. Au départ d'Antoine Petit, titulaire de la chaire d'Anatomie, Buffon lui donna comme successeur Portal de préférence à Vicq d'Azir dont il ne sut malheureusement pas apprécier les mérites et la valeur exceptionnelle.

place prépondérante parmi les institutions scientifiques de l'Europe.

Au moment de la Révolution, il courut un grand péril. Supprimé par la Convention avec les autres institutions royales, les Académies et les Universités, le 18 août 1792, on sait comment il fut, grâce à l'intervention de Lakanal, rétabli par un décret en date du 10 juin 1793, sous le nom de Muséum d'Histoire naturelle. Il reçut alors l'organisation qu'il a presque intégralement conservée jusqu'à aujourd'hui.

A cette époque, ses chaires étaient au nombre de 12, deux de Chimie, trois de Botanique dont la chaire de Culture, deux de Zoologie, deux d'Anatomie, l'une d'Anatomie humaine, l'autre d'Anatomie animale [Anatomie comparée actuelle (1)], une de Mammalogie, une de Géologie et une d'Icônographie.

Le décret du 10 juin 1793 fixait les attributions du Muséum en précisant que son but était l'enseignement de l'Histoire naturelle appliquée principalement à l'avancement de l'Agriculture, du Commerce et des Arts (2). On n'a pas à s'étonner de ce que la Convention n'ait vu au Jardin du Roi qu'un intérêt d'ordre utilitaire immédiat et

1. Depuis 1802.

2. Il s'agit ici bien entendu des arts d'application parmi lesquels était comprise la Médecine.

direct. C'était conforme aux idées du moment. Et il est hors de doute que, bien que ce fut déjà à cette époque, avant tout, un établissement de science pure et de recherches désintéressées, le présenter comme tel eut été risquer de ne pas se faire entendre et d'indisposer les puissants du jour (1). Quoi qu'il en soit, à partir de la Révolution, le Muséum d'Histoire naturelle, suivant le progrès des idées, s'affirma de plus en plus comme établissement de haute science. Maintenant ses chaires sont au nombre de 20, qu'on peut ainsi répartir :

— 9 chaires générales [Physique appliquée à l'Histoire naturelle, Chimie appliquée aux corps organiques (2), Minéralogie, Géologie, Anatomie comparée, Paléontologie, Physiologie générale et comparée, Botanique (Organographie et Physiologie végétales), Physique végétale].

— 8 chaires spéciales dont 6 de Zoologie, y compris l'Anthropologie, la seule chaire officielle d'Anthropologie qui existe en France, et 2 de Botanique.

1. Quand, en 1793, Daubenton eut besoin, pour conserver sa place, d'un certificat de civisme, il ne l'eut pas obtenu comme professeur ou académicien, aussi le présenta-t-on sous le titre de *berger*.

2. On comprendra, sans qu'il y ait besoin d'y insister, que les titres des chaires de Physique et de Chimie ne leur enlèvent nullement leur caractère général.

Les 17 chaires qui constituent ces deux premières catégories sont surtout et avant tout des chaires de recherches.

— 3 chaires d'application, dont une se rapportant à la Zoologie et deux à la Botanique. L'une de ces deux dernières est la chaire de Culture, le berceau même de l'établissement, et qui peut être considérée tout à la fois comme une chaire de recherches et comme une chaire d'application. Les deux autres chaires d'application, fondations du Ministère des Colonies, se rapportent à l'étude et à l'utilisation de notre domaine colonial.

En résumé, l'orientation du Muséum d'Histoire naturelle fut au moment de sa fondation (Jardin du Roi) exclusivement médicale. Très rapidement, dans le domaine de l'utilisation pratique, il étendit le champ de son action et devint un établissement d'application générale, en même temps qu'il devenait aussi un centre de recherches et de science pure. Aussitôt après la Révolution, c'est surtout dans ce sens qu'il évolua. Aujourd'hui, par la nature des chaires qui le constituent, il est avant tout destiné à faire avancer la science ; au point de vue pratique, il s'est complètement éloigné de la Médecine, qui, depuis la réorganisation des Facultés, n'avait plus besoin de ses services, pour se diriger vers l'étude des moyens d'utilisation de notre domaine colonial. Mais,

tout en restant avant tout un établissement de science pure, le Muséum est aussi le conservatoire des archives des Sciences de la Nature où sont rassemblés, et dont on complète incessamment la Collection, les types historiques de la Botanique et de la Zoologie ; c'est aussi, par toutes ses chaires, le grand conseiller, le grand expert scientifique officiel ; il est enfin, par ses collections publiques, un établissement d'éducation générale.

Voyons maintenant à quels hommes il doit la haute réputation scientifique que, depuis le début du xvii<sup>e</sup> siècle, il n'a jamais cessé d'avoir.

Parmi ceux qui l'illustrèrent sous l'Ancien Régime, quand il était le Jardin du Roi, il faut au moins citer : Tournefort, grand voyageur, grand botaniste, un des plus importants précurseurs de Linné, Antoine et Bernard de Jussieu, Winslow dont aucun anatomiste ne voudrait ignorer le nom, Buffon qui par son universel et puissant génie s'est classé en son temps, comme aux yeux de la postérité, au premier rang des littérateurs et des écrivains, au premier rang des penseurs et des savants, puisqu'il est un des précurseurs les plus nets et les plus catégoriques du transformisme et des idées de Lamarck ainsi que de nos vues modernes en Géologie ; sa cosmogonie est enfin, comme le fait justement remarquer M. M. Caul-

lery (1), une des étapes qui ont conduit à la théorie de Laplace. Ce fut enfin un administrateur éclairé et bienfaisant. Comme Surintendant du Jardin du Roi, il l'agrandit et en améliora la situation ; mais, surtout, il eut le grand mérite d'y introduire des savants qui, le plus souvent, furent de première valeur, Daubenton par exemple ; il fit faire de fructueux voyages, et enfin augmenta les collections dans des proportions qui jusqu'alors avaient été inconnues.

J'estime qu'on aurait mauvaise grâce de passer ici sous silence le nom de Bernardin de Saint-Pierre, le dernier Surintendant du Jardin du Roi, et qui, comme tel, a été beaucoup critiqué. Ce ne fut pas à la vérité un savant, mais c'était un littérateur du plus grand talent, un amant de la Nature que les qualités de son style apparentent à Jean-Jacques Rousseau plus que tout autre écrivain de son époque. S'il ne fut pas un savant, les savants lui doivent au moins la reconnaissance d'avoir, en 1792, commencé les démarches qui aboutirent avec Et. Geoffroy Saint-Hilaire à la création de la Ménagerie.

Au moment de la réorganisation du Jardin du Roi sous le nom de Muséum d'Histoire naturelle, la liste de ses Professeurs comprenait : Dauben-

1. M. CAULLERY : Histoire des Sciences biologiques, page 118.

ton, l'ancien collaborateur de Buffon ; Fourcroy, le grand chimiste ; Auguste-Louis Brongniart ; Desfontaines ; Antoine-Laurent de Jussieu ; Thouin ; Lamarck, le fondateur du transformisme et dont on peut dire que la renommée couvre aujourd'hui le monde ; Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, son émule, presque son égal, et qui n'eut qu'un tort pour sa renommée, celui d'être son contemporain ; Portal ; Mertrud ; Faujas de Saint-Fond. C'est un spectacle que l'histoire des Sciences ne présentera peut-être jamais pour la seconde fois, disait Goethe (1) que celui d'hommes aussi remarquables, habitant la même ville et professeurs à la même Ecole.

Pourtant, et à partir de ce moment, la gloire du Muséum ne fit que monter.

On y vit professer au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : en Physique, les Becquerel qui, successivement et sans interruption, en occupèrent la chaire ; c'est, on le sait, à Henri Becquerel que l'on doit la découverte du phénomène de la radioactivité (2)

1. Cité par J. Noir, *Le Concours médical*, 18 oct. 1925.

2. En 1896, Henri Becquerel découvrit les propriétés radioactives des sels d'uranium. Ce n'est que deux ans plus tard que M<sup>me</sup> Curie et M. Schmidt, indépendamment l'un de l'autre, établirent que le thorium et ses dérivés émettent des rayons semblables à ceux émis par les sels d'uranium. La même année M. et M<sup>me</sup> Curie découvrirent le polonium et ses propriétés radioactives. Vint enfin la découverte du radium par M. et M<sup>me</sup> Curie

qui bouleversa toutes les idées que nous avons sur la conservation de l'énergie ; en Chimie, Vauquelin à qui l'on doit la découverte du chrome, Gay-Lussac qui nous a apporté celle de l'iode et du cyanogène, Chevreul qui a fondé la Chimie des colorants et celle des matières grasses ; en Paléontologie, Lartet, Adolphe Brongniart fondateur de la Paléontologie végétale ; en Botanique, Adrien de Jussieu, van Tieghem, Naudin qui n'occupa jamais que les modestes fonctions d'aide-naturaliste, mais qu'on reconnaît aujourd'hui comme le véritable fondateur, avec Gregor Mendel, de nos théories modernes de l'hérédité ; en Zoologie, les Geoffroy Saint-Hilaire, Latreille, les Milne Edwards, sans parler de Lamarck ; en Anatomie comparée, G. Cuvier trop célèbre pour qu'on ajoute quelque chose à son nom, Gratiolet que les circonstances ont écarté de la chaire mais qui a passé toute sa vie au Muséum et qui y a fait, sur le cerveau, les recherches qui ont illustré son nom ; en Physiologie, Claude Bernard ; en Pathologie comparée, Bouley et Chauveau ; on peut dire de

et G. Bémont, puis de l'actinium en 1899, par D. Bierne. Aujourd'hui, les corps radioactifs connus sont au nombre d'une trentaine. Ce qui fait le grand intérêt du radium c'est qu'il est assez actif pour se prêter à des applications et qu'il l'est assez peu pour se conserver sans perte sensible. Voir J. BECQUEREL : La radioactivité et les transformations des éléments. Paris Payot, 1924.

ce dernier que, plus que tout autre, il contribua à compléter l'œuvre de Harvey par ses recherches sur la mécanique du cœur ; il est aussi de ceux qui doivent être nommés immédiatement après Pasteur dans l'histoire de l'origine des maladies infectieuses.

Et notons que les deux grands artistes que furent Barye et Frémiet ont occupé les postes de Maîtres de dessin au Muséum. Peut-être doivent-ils à cette circonstance d'avoir pu par leurs œuvres égaler leur génie ?

Au surplus, pour se convaincre du rôle prépondérant dans le Monde, presque exclusif en France, que le Muséum d'Histoire naturelle a joué, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le développement des Sciences biologiques, il suffit de se reporter au livre que M. M. Caullery a consacré à celles-ci dans l'Histoire de la Nation française de Gabriel Hanotaux. Voici les titres de quelques-uns de ses chapitres :

#### « QUATRIÈME PARTIE

##### *Le XIX<sup>e</sup> siècle.*

Chapitre X : Les fondateurs de la Morphologie moderne: Lamarck, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, Georges Cuvier» [trois grandes gloires du Muséum].

« Chapitre XI : La Zoologie en France après Cuvier.

Collaborateurs et disciples immédiats de Cuvier et de Geoffroy : de Blainville, C. Duméril, Latreille, Savigny, V. Audouin, Serres » [tous, des savants du Muséum].

Henri Milne Edwards , A. de Quatrefages, H. de Lacaze Duthiers » [tous encore du Muséum. Le dernier qui donna, comme l'on sait, à l'étude des invertébrés marins une si vive impulsion ne fut que relativement peu de temps attaché au Muséum ; y étant entré comme professeur en 1865, il le quitta en 1869 pour occuper la chaire de Zoologie à la Faculté des Sciences de Paris ; mais le Muséum peut d'autant plus le revendiquer comme sien que mieux que personne il sut en comprendre le rôle, en prit la défense (1) dans des circonstances graves que je rappellerai plus loin, et enfin, treize ans après en être sorti, exprima son regret de ne plus y être (2)].

Et au chapitre XIII, consacré à l'histoire de la Géologie nous trouvons au début les trois noms d'Alexandre Brongniart, d'Alcide d'Orbigny, d'Adolphe Brongniart, Professeurs au Muséum.

Le chapitre XIV, histoire de la Physiologie, est

1. Article déjà plusieurs fois cité de la *Revue scientifique*, 1882.

2. Voir page 144, note 1.

surtout la relation de l'œuvre du grand Claude Bernard, gloire commune au Collège de France et au Muséum.

Enfin, le sommaire du chapitre XVI, histoire des doctrines transformistes, est dominé, sans qu'il puisse d'ailleurs se faire qu'il en soit autrement, par le grand nom de Lamarck, peu après lequel arrive celui de Naudin.

Peut-on concevoir un plus bel éloge du Muséum d'Histoire naturelle que celui que je viens de rapporter, dans un livre d'une si haute tenue que l'Histoire de la Nation française et par un homme aussi compétent en la matière et aussi indépendant que l'est M. M. Caullery, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ?

J'ai dit plus haut que le Collège de France et le Muséum avaient à peu près la même organisation.

Trois dispositions fondamentales dominent cette organisation commune. Alors que l'on exige, et que l'on doit exiger, des professeurs universitaires la possession de diplômes, les professeurs du Collège de France et du Muséum sont uniquement choisis d'après la réputation que leur ont valu leurs travaux, c'est-à-dire d'après les aptitudes qu'ils ont montrées aux recherches et la valeur des résultats qu'ils y ont obtenus.

Lorsqu'une chaire devient vacante dans l'un de

ces établissements, deux candidats, l'un en première ligne, l'autre en seconde ligne, sont proposés par l'établissement intéressé au choix du Ministre de l'Instruction publique. L'Académie compétente, Inscriptions et Belles Lettres, Sciences morales et politiques, ou Sciences lorsqu'il s'agit du Collège de France, toujours l'Académie des Sciences lorsqu'il s'agit du Muséum, propose aussi de son côté deux candidats, qui peuvent être les mêmes ou tout autres que les précédents, et le Ministre choisit. Il convient de bien remarquer que ce n'est pas le Conseil supérieur de l'Instruction publique, comme lorsqu'il s'agit d'une chaire d'Université, mais bien l'Institut, considéré comme spécialement qualifié pour apprécier la valeur des recherches, qui fait ici au Ministre la seconde présentation.

Au surplus, la non exigence de grades universitaires ne concerne pas seulement, au Collège de France et au Muséum, les professeurs titulaires, mais tous les fonctionnaires scientifiques, sous-directeurs de Laboratoire et assistants.

Cette heureuse disposition qui, s'appliquant également d'ailleurs à l'Observatoire et à l'École des Hautes Etudes, est à la vérité la caractéristique administrative fondamentale de l'enseignement supra-universitaire français, permet au Collège de France et au Muséum d'appeler à lui des savants

qui ne se sont signalés que par la valeur de leurs travaux et auxquels étaient rigoureusement fermées les portes de l'Université : Vauquelin n'avait été à ses débuts que garçon de laboratoire, Chevreul que manipulateur dans une fabrique de produits chimiques où il entra dès l'âge de dix-sept ans ; plus près de nous, Arnaud professeur de Chimie au Muséum, avait, aussi, dès son adolescence, abandonné les études secondaires pour les travaux de laboratoire ; et c'est pourtant à lui qu'on doit, entre autres découvertes, celle de l'ouabaïne si précieuse aujourd'hui dans le traitement des maladies du cœur. Et si, à ces scientifiques, nous voulions ajouter des littéraires et des philosophes, nous pourrions encore citer, parmi les professeurs du Collège de France, Auguste Longnon et Pierre Laffitte. Rappelons aussi que le grand assyriologue Jules Oppert était, lorsqu'il vint en France, Docteur en Pharmacie d'une Université allemande, que Marey n'était que Docteur en Médecine, que Chauveau n'était que Vétérinaire et que Claude Bernard s'était vu écarté de l'enseignement de la Faculté de Médecine de Paris qui, au concours d'agrégation, lui avait préféré un candidat dont il n'est pas la peine de rappeler le nom. Si le Collège de France n'avait pas existé avec son règlement bienfaisant, Claude Bernard eût passé sa vie dans la pratique médi-

cale, où il est même possible qu'il eut mal réussi.

La seconde disposition essentielle à l'organisation des deux établissements qui nous occupent est qu'ils restent étrangers aux examens et à la collation des diplômes (1). C'est la conséquence obligatoire de la nature de leur enseignement.

En effet, et c'est là la troisième disposition essentielle au Collège de France et au Muséum, les professeurs ne sont soumis, pour leur enseignement, à aucune espèce de programme.

L'enseignement du Muséum et du Collège de France est tout différent de celui des Universités. Ici, le professeur, ayant à munir ses élèves d'un ensemble de connaissances, élémentaires sans doute, mais sûres, et relativement étendues est soumis à un programme précis qu'il doit épuiser en une année ou en un cycle de quelques années ; là, au contraire, toute liberté est laissée au professeur pour le choix de son sujet annuel de cours qu'il pourra prendre aussi limité qu'il voudra, mais qui demande à être pris parmi les moins classiques, traité avec le maximum d'originalité possible et tout le développement jugé convenable, et, ceci en ayant bien soin de ne jamais faire double emploi avec l'enseignement des Universités, ce qui

1. J'ai cependant à cet égard un desideratum à exprimer et une réserve à faire ; on en trouvera l'exposé plus loin. Voir pages 53 et 54.

est à dire en somme que l'enseignement du Muséum et du Collège de France doit être un enseignement personnel et original.

D'ailleurs, dans un établissement comme le Muséum ou le Collège de France, l'enseignement s'adresse à des hommes faits, déjà préparés à pouvoir travailler par eux-mêmes à l'édification de la science ; s'il s'agit d'un enseignement scientifique, il doit donc se donner tout autant au laboratoire qu'à l'amphithéâtre.

Et, si les cours magistraux qui, ainsi que nous l'avons vu précédemment, n'ont aucune raison d'être à l'Université doivent subsister quelque part, c'est certainement dans les établissements supra-universitaires, puisque c'est là que s'enseignent les connaissances, que se développent les points de vue que l'on ne trouve exposés nulle part.

De même qu'il fait partie des devoirs des professeurs d'Université d'écrire les traités et les manuels devant servir aux étudiants, de même il est des devoirs des professeurs du Collège de France et du Muséum d'élaborer des mémoires scientifiques ou d'érudition pouvant servir de modèle à leurs élèves, et qui deviendront plus tard la substance des traités et des manuels.

Il résulte de tout ceci que les recherches qui ne font pas partie, comme je l'ai dit, des fonctions

des professeurs universitaires, en tant que professeurs universitaires, sont au contraire la véritable raison d'être des professeurs du Muséum et du Collège de France. C'est en effet des résultats de leurs recherches que ceux-ci doivent entretenir leurs auditeurs, et ceux d'entre eux qui ont renoncé aux investigations originales n'ont à proprement parler plus rien à enseigner, plus rien à dire ; ils ne sont plus en mesure de remplir leurs fonctions.

Par rapport au Collège de France, le Muséum d'Histoire naturelle possède un caractère un peu particulier : on dit quelquefois qu'outré ses fonctions d'enseignement, le professeur du Muséum a aussi celles d'entretenir, d'accroître et de faire valoir les collections nationales de sciences naturelles. Il n'est nullement légitime de dédoubler ainsi les fonctions d'un professeur du Muséum. Observons d'abord qu'il est naturel que ce soit à l'établissement qui est spécialement chargé par l'Etat de développer la culture scientifique dans le domaine des sciences naturelles que soient confiées les collections officielles se rapportant à cet objet, et par conséquent le soin de les entretenir et de les accroître (1). Les faire valoir veut dire les étudier,

1. Qu'on m'excuse de rappeler ce que dit H. de Lacaze-Duthiers dans son article de 1882 (page 102) à propos de la situation de Professeur au Muséum : « C'est la plus

et les étudier, outre que c'est travailler au prestige de la France, est évidemment le seul moyen qu'ait un professeur du Muséum d'alimenter son enseignement. Et ce n'est d'ailleurs pas à les étudier lui-même que se borne son rôle. Il doit aussi montrer comment il faut les étudier, et, les faire étudier sous sa direction par ses collaborateurs et ses élèves. Et cela aussi c'est de l'enseignement. Au surplus, chacun ne sait-il pas que, proportionnellement tout au moins, le plus grand nombre des thèses de doctorat ès-Sciences naturelles qui se passent en Sorbonne sortent des laboratoires du Muséum. Et il n'en saurait être autrement. Il serait d'ailleurs souhaitable qu'au point de vue général une entente se fasse en vue d'une division rationnelle du travail : les thèses se feraient dans les établissements de recherches et se passeraient à l'Université devant un jury dont un professeur supra-universitaire devrait pouvoir faire partie de droit, sur sa simple demande. Ce serait en accord avec la logique, puisqu'une thèse est par définition un travail original (1). Ce serait conforme

heureuse que puisse rêver un naturaliste, car il est à la fois l'archiviste, le descripteur et l'interprète, dans toute la plénitude de sa liberté, des richesses de la Nature. »

1. Cette disposition devrait, bien entendu, s'appliquer non seulement aux Professeurs du Collège de France et du Muséum, mais aussi aux Directeurs d'études et de laboratoires de l'École des Hautes Etudes.

aussi aux intérêts de la science, car il n'est pas admissible qu'on donne aux Professeurs d'Université, et seulement parce qu'ils ont ce titre, le droit de juger et de condamner sans contrôle des recherches qu'ils n'ont pas suivies, dans lesquelles ils peuvent même être totalement incompetents (personne n'a la science universelle) et qui au contraire ont été inspirées par un autre professeur, par conséquent compétent en l'espèce, mais qu'on écarte du jury en raison du seul fait qu'il n'appartient pas à l'Université.

Réciproquement, par rapport au Muséum, le Collège de France possède aussi une particularité et qui est la suivante : il n'a pas de chaires permanentes.

La raison en est facile à saisir. Etant un établissement universel, le Collège doit pouvoir choisir parmi tous les enseignements possibles ceux qui paraissent, au moment présent, le plus utiles à l'avancement de la Science; et si, dans une branche de celle-ci qui n'est pas encore représentée dans ses cadres, qui n'est même représentée nulle part, un homme a fait une grande découverte qui en fait présager d'autres, il doit pouvoir l'appeler à lui. Aussi les crédits dont il est doté pour son personnel correspondent-ils à un nombre déterminé de traitements, et, chaque fois qu'un traitement devient disponible, le Collège est appelé, avant de procéder à une désignation de personne, à se pro-

noncer sur l'opportunité du maintien de la chaire devenue vacante ou de son remplacement par une autre chaire. Ce n'est qu'une fois que le titre de la chaire a été choisi qu'on procède à la désignation de son titulaire.

Au Muséum, les chaires peuvent aussi être transformées ; mais une transformation de chaire y est toujours assez difficile à réaliser : outre qu'il est des branches des Sciences naturelles qui, en raison de leur importance, ne peuvent pas ne pas faire l'objet d'une chaire, l'Assemblée des Professeurs est le plus souvent, au moment de la vacance, liée, au moins en quelque mesure, par l'existence des Collections afférentes à la chaire devenue libre, d'un outillage particulier leur correspondant, et, par l'existence aussi du personnel spécialisé qui y est attaché.

Parmi les établissements consacrés dans le monde aux recherches astronomiques, l'Observatoire de Paris qui a été fondé par Louis XIV en 1667 tient et a toujours tenu, par les hommes qui l'ont dirigé ou ont fait partie de son corps scientifique, une place prépondérante.

C'est à l'Observatoire de Paris qu'avant la Révolution, plusieurs générations de Cassini ont conduit les travaux qui ont abouti à l'établissement de la carte actuelle de la France.

C'est là qu'ont plus tard travaillé Arago et Le-verrier dont il suffit de citer les noms. C'est là que les frères Henry ont, en rendant possible l'application de la photographie à l'observation des astres, révolutionné l'astronomie, il n'est pas exagéré de le dire. C'est sous sa direction qu'ont été entreprises les recherches relatives à la confection de la Carte du Ciel. Cet immense travail que les astronomes de l'Observatoire continuent encore de poursuivre a imposé la primauté de leur établissement dans le monde. C'est au Directeur de l'Observatoire de Paris qu'a été donnée la présidence de la Commission internationale constituée à cet effet, et, c'est à Paris que se sont tenus les Congrès internationaux où a été arrêté le plan des opérations.

L'Observatoire de Paris ne comporte pas d'enseignement au sens étroit du terme, c'est-à-dire qu'on n'y fait ni cours, ni conférences ; son enseignement résulte de la publication des travaux de ses astronomes.

En ce qui concerne son organisation, on peut se borner à rappeler que son Directeur est nommé par le Ministre de l'Instruction publique sur la double présentation d'une part du Conseil de l'Observatoire qui est composé de membres de l'Académie des Sciences, du Bureau des Longitudes et de représentants des Ministères de l'Instruc-

tion publique, de la Guerre, de la Marine et de l'Agriculture, d'autre part de l'Académie des Sciences.

Son personnel scientifique, pour la nomination duquel, jusqu'ici tout au moins, on n'a pas exigé de diplômes, se compose d'Astronomes titulaires, chefs de service, actuellement au nombre de 6 et dont la situation correspond à peu près à celle des Professeurs du Muséum et du Collège de France, d'Astronomes adjoints et d'Aides-astronomes.

L'Ecole des Hautes Etudes fondée en 1868 par l'Empereur Napoléon III, à l'instigation de son Ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, avait pour but, à l'origine, « de placer à côté de l'enseignement théorique les exercices qui peuvent le fortifier et l'étendre » (Article premier du décret du 31 juillet 1868); et c'est pourquoi elle fut appelée Ecole pratique des Hautes Etudes.

Aujourd'hui, les besoins n'étant plus les mêmes qu'en 1868, le rôle de l'Ecole des Hautes Etudes a changé; il me paraît être surtout et avant tout de subvenir à tout instant et immédiatement aux exigences nouvelles de l'enseignement supra-universitaire, soit qu'elles résultent de progrès inattendus de la science, soit qu'elles dérivent de la nécessité de favoriser les recherches d'un savant dépourvu de situation officielle ou à qui

sa situation officielle ne fournit pas les moyens de poursuivre ses travaux, ou enfin, s'il s'agit par exemple d'un professeur du Muséum ou du Collège de France, dont il paraît désirable d'augmenter les ressources et les possibilités.

L'Ecole des Hautes Etudes fut divisée au début en quatre sections :

Mathématiques ;

Physique ;

Histoire naturelle et Physiologie ;

Sciences historiques et philologiques.

Plus tard, on en ajouta une cinquième, celle des Sciences religieuses.

Les deux dernières sections sont seules localisées et leur siège est dans les bâtiments de la Sorbonne ; les trois autres sont constituées de laboratoires ou de centres d'études (ceci dit pour la Section de Mathématiques), soit existant déjà (au Collège de France, au Muséum, à l'Université de Paris ou dans une Université de province, ou même n'importe où ailleurs) et qu'on lui rattache, soit spécialement créés pour des hommes de valeur, rigoureusement attachés à leur personne et disparaissant avec eux (1).

1. On a tout récemment limité à 75, dans la Section des Sciences naturelles, le nombre des laboratoires pouvant être rattachés à l'Ecole des Hautes Etudes. Je crois que c'est une erreur. L'Ecole des Hautes Etudes étant des-

Chacune des sections de l'Ecole des Hautes Etudes est administrée par l'Assemblée de ses Directeurs et Directeurs-adjoints, avec des représentants des Maîtres de Conférences et des Chefs de travaux. Mais les pouvoirs de l'Assemblée sont délégués à un Conseil de 5 membres qu'elle choisit dans son sein, dont le Président, qui est également élu. Le Conseil étudie les questions et fait à l'Assemblée, notamment pour la nomination du personnel, des propositions que celle-ci n'a qu'à accepter ou à repousser.

Cette organisation qui n'existe que depuis quelques années à la Section des Sciences naturelles où je la vois fonctionner, a pour grave inconvénient, à mon avis, comme à celui de beaucoup d'autres Directeurs, de mettre l'Ecole des Hautes Etudes entre les mains de quelques personnes dont la compétence ne peut pas être universelle. Et il

tinée à combler les lacunes de l'enseignement supra-universitaire ne doit pas avoir de limites. On pourrait m'objecter évidemment que les crédits de l'Etat ne sont pas inépuisables. Antérieurement, quand il se présentait un travailleur de mérite, on l'attachait d'abord à l'Ecole des Hautes Etudes, et, les crédits étaient ensuite distribués en tenant compte des besoins et de la production scientifique de chacun. Je crois que c'est à cela qu'il faudrait revenir pour que l'Ecole des Hautes Etudes puisse, sans faire double emploi avec le Collège de France et le Muséum, s'acquitter pleinement du rôle très important qu'elle doit remplir dans notre enseignement supérieur.

est presque impossible à l'Assemblée, ne serait-ce qu'en raison de ce seul fait que ses membres ne sont pas au préalable mis au courant des questions qui viendront à se poser, de discuter utilement les propositions du Conseil et de redresser ses erreurs lorsqu'elles se produisent. Il y aurait grand intérêt à ce que les Sections de l'Ecole des Hautes Etudes fussent administrées comme les autres établissements de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire par une Assemblée composée de tous ses membres et dont chacun aurait des droits égaux. Les questions seraient soumises à cette Assemblée qui les examinerait d'abord en séance plénière, puis, lorsqu'elle le jugerait à propos, les ferait étudier par une commission compétente mais qui cesserait d'exister dès aussitôt quelle aurait fourni ses conclusions et fait ses propositions à l'Assemblée.

Comme dans les autres établissements supra-universitaires, aucun grade n'est exigé des fonctionnaires des Hautes Etudes ; de même, aucun diplôme n'est exigé de ceux qui veulent en suivre l'enseignement, mais, au bout de deux ans d'études, on peut, sur production d'un mémoire original, obtenir le titre d'élève diplômé.

On a parfois demandé la suppression de l'Ecole des Hautes Etudes. C'est ne pas comprendre ce qu'elle représente et quelle peut être son utilité. Si l'on voulait élargir les programmes universi-

taires, peut-être pourrait-on lui retirer, pour les donner aux Universités, certains enseignements de connaissances aujourd'hui devenues classiques (1), et que, jusqu'ici, on avait trouvés trop particuliers pour elles. Mais, loin de supprimer l'Ecole des Hautes Etudes, il faudrait au contraire, lui donner un beaucoup plus grand développement, augmenter considérablement les crédits dont elle dispose, créer, principalement pour la province, de nouveaux laboratoires, de nouveaux centres d'études. Elle devrait aussi constituer le moyen, et il faudrait que ce soit un très puissant moyen, de fournir aux Professeurs universitaires des possibilités de recherches, en dehors de leurs fonctions d'enseignement.

J'espère que de cet exposé que j'aurais désiré faire succinct, mais qui m'a entraîné pourtant à d'assez longs développements, ressortira le bel ordonnancement de notre enseignement supérieur français.

Aux Universités est la mission d'enseigner la Science.

Aux établissements supra-universitaires, Collège de France, Muséum, Observatoire, Ecole des Hautes Etudes, est la mission de faire la Science.

1. Dans le domaine des sciences philologiques par exemple.

Et tout a été disposé en vue de ce rôle à remplir : le personnel scientifique de ces établissements est choisi en dehors de toute exigence de diplômes et de grades, en tenant compte seulement des preuves données de l'aptitude aux recherches ; il n'est lié dans son enseignement par aucun programme limitatif ; il ne participe pas aux travaux d'examen et à la collation des grades (1) ; tout son temps lui est laissé pour la recherche dont les moyens sont mis en outre, les Collections nationales de Sciences naturelles notamment pour le Muséum, à sa disposition. La seule chose que l'on pourrait demander c'est son extension, c'est-à-dire la possibilité de création d'un plus grand nombre de chaires, surtout au Collège de France, afin de permettre, aussi largement que possible, aux Professeurs universitaires, qui se sont distingués par l'importance de leurs recherches de s'y consacrer complètement et dans des conditions régulières.

C'est à cette division du travail que H. de Lacaze Duthiers regarde avec raison comme le signe d'un état de perfectionnement très élevé (2), à cette organisation si parfaite, vraiment issue du génie

1. Voir pages 53 et 54 le desideratum que j'ai exprimé relativement à l'introduction des professeurs supra-universitaires dans les jurys de doctorat.

2. H. DE LACAZE DUTHIERS, *loco citato*, page 98.

français, et à laquelle on ne trouve à l'étranger, sinon rien de comparable, du moins rien d'égal, qu'est due, en dernière analyse, la très grande influence que la science française a toujours exercée dans le monde.

Il n'y a pas de grandes découvertes, il n'y a pas de grandes idées, auxquelles ne soit mêlé un nom français. Et s'il en est ainsi, ce n'est pas seulement parce que nous avons eu chez nous des hommes capables de faire de grandes découvertes et d'avoir de grandes idées, mais c'est aussi, je dirai même que c'est surtout, parce que, quand, chez nous, de tels hommes existent, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, qu'ils aient des diplômes ou qu'ils n'en aient point, il existe une possibilité de leur fournir des moyens de travail et de les en laisser jouir en toute liberté et indépendance dans une atmosphère où l'esprit stérilisateur de dogmatisme se développe moins que partout ailleurs.

Au surplus, les faits sont là et qui dispensent d'insister davantage : qu'on lise, comme je l'ai déjà dit, les seuls en-têtes de Chapitres de l'ouvrage de M. M. Caullery sur l'histoire de la Biologie, et l'on verra immédiatement que la part de notre pays dans le développement de la science serait infiniment moindre qu'elle n'est, si nous n'avions pas eu un Muséum et un Collège de France,

## II. — LE PROJET D'UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (RÉUNION DE L'ENSEIGNEMENT SUPRA-UNIVERSITAIRE A L'UNI- VERSITÉ DE PARIS).

Et pourtant, notre enseignement supra-universitaire est menacé dans son existence.

Ce n'est pas la première fois que cela lui arrive ; à plusieurs reprises, il fut l'objet de propositions de réformes qui, si elles avaient abouti, auraient eu pour résultat son anéantissement ; il arriva même souvent que les réformes furent engagées, mais les résultats qu'elles donnèrent empêchèrent toujours de les maintenir ; au bout de quelques années on en revenait régulièrement à l'état de choses ancien. En 1878, par exemple, le Muséum courut un grand danger : on voulait son bien, augmenter ses moyens d'action, lui amener des auditeurs plus nombreux, le mettre en concurrence avec l'Université, « en fructueuse rivalité » suivant l'expression d'un Inspecteur général de l'Instruc-

tion publique, en faire un centre de préparation non seulement à l'agrégation de l'enseignement secondaire (1), mais encore à la licence. On demandait même que les Professeurs du Muséum participassent aux travaux d'examens de la Faculté des Sciences.

Il faut lire à ce sujet, et lire dans son entier, le bel article que j'ai déjà souvent cité d'Henri de Lacaze Duthiers, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, qui vint alors prendre la défense tout à la fois de l'Université et du Muséum, c'est-à-dire de l'enseignement universitaire et de l'enseignement supra-universitaire qu'un tel projet menaçait également. Il y montre avec clarté que toutes les tentatives de réformes dont l'enseignement supra-universitaire a été l'objet ont toujours eu pour point de départ le manque de compréhension de ce à quoi il répond ; une culture générale déjà très élevée et qui n'est pas nécessairement (on ne s'en aperçoit que trop souvent) le fruit de tous les genres d'instruction est en effet indispensable pour se rendre compte de ce à quoi peuvent servir des établissements scien-

1. Il y a relativement peu de temps encore il existait au Muséum des cours de préparation à l'agrégation de l'enseignement secondaire ; en dépit du très grand succès qu'eurent ces cours, j'estime qu'ils n'étaient pas à leur place.

tifiques qui n'ont que peu d'élèves et qui ne délivrent pas de diplômes. Je ne veux rien reproduire de l'article de H. de Lacaze Duthiers ; j'aime mieux en conseiller la lecture à ceux qu'intéresse l'histoire des erreurs de l'esprit humain.

Aujourd'hui, la menace, tout en restant identique au fond à ce qu'elle était en 1878, aussi dangereuse, et j'espère le montrer, pour l'Université que pour les établissements de haut enseignement, a pris une forme un peu différente : il s'agit d'annexer purement et simplement l'enseignement supra-universitaire à l'enseignement universitaire ; elle a pris aussi beaucoup plus d'ampleur, puisque ce n'est plus seulement le Muséum qui est en cause, mais le Collège de France, l'Observatoire, l'Ecole des Hautes Etudes, en un mot l'enseignement supra-universitaire tout entier.

Le projet auquel je viens de faire allusion a été longuement et nettement exposé en 1908 par M. P. Appell, alors Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris et qui devait devenir, un peu plus tard, Recteur de cette Université, dans le discours qu'il a prononcé au Congrès de Clermont-Ferrand, en sa qualité de Président de l'Association française pour l'Avancement des Sciences (1). En 1926, M. P. Appell est revenu sur

1. PAUL APPELL : L'enseignement des Sciences et la formation de l'esprit scientifique. Discours d'ouverture

la question, s'exprimant en des termes qui sont encore plus catégoriques, dans un article de la *Revue de France* (1) auquel j'ai cru d'ailleurs devoir répondre au moment où il a paru (2). Comme ces deux publications ne laissent rien à désirer ni quant à la clarté ni quant à la précision, comme d'autre part, au début de son discours de Clermont-Ferrand, le Doyen de la Faculté des Sciences a prévenu que s'il traitait un tel sujet, c'était parce que ses fonctions administratives lui faisaient un devoir de s'en occuper, je n'ai pas à chercher ailleurs l'expression de l'opinion qu'il défend. Je sais pourtant qu'avant 1908 cette opinion ou une opinion analogue s'était déjà manifestée et avait déjà donné de sérieux motifs de crainte.

Comme le titre de son article de 1926 l'indique, M. P. Appell voudrait voir unifier l'enseignement supérieur. Il ne s'étend guère sur les avantages que cette unification procurerait au point de vue de l'intérêt général ; mais ce qu'il dit expressément c'est la manière dont il l'envisage ; l'unifi-

du Congrès. *Association française pour l'Avancement des Sciences. Comptes rendus des travaux. Congrès de Clermont-Ferrand, II, 1908.*

1. PAUL APPELL : L'unification de l'enseignement supérieur. *Revue de France*, 1<sup>er</sup> août 1926.

2. R. ANTHONY : Enseignement universitaire et Enseignement supra-universitaire, *Loco citato*;

cation devrait se faire au profit de l'Université de Paris, en d'autres termes les établissements supra-universitaires devraient être incorporés, rattachés ou annexés à l'Université de Paris qui deviendrait ainsi en dernière analyse le seul établissement officiel d'enseignement supérieur existant dans la capitale (1).

Je sais bien qu'en ce qui concerne le Collège de France, le mot *annexion* n'est pas prononcé ; il est seulement dit qu'il conviendrait d'instituer un Conseil commun à l'Université de Paris et au Collège de France (2). Je montrerai plus loin comment une semblable mesure aboutirait à une véritable annexion.

L'auteur ne demande pas non plus l'annexion du Muséum ; il se défend même d'y avoir songé : « Loin de moi, dit-il, la pensée d'une annexion (3). » Cette affirmation devrait, en ce qui concerne le Muséum, écarter définitivement tout motif de crainte,

1. *Revue de France*, page 567. « Il conviendrait que tout ce qui est enseignement supérieur à Paris soit rattaché à l'Université de Paris, etc... » Comme le montre la phrase des pages 566 et 567 que j'ai citée page 90 le projet d'unification vise également les établissements d'enseignement supérieur appliqué comme l'Ecole Polytechnique.

2. *Revue de France*, page 568.

3. Discours d'ouverture du Congrès de Clermont-Ferrand, page 10. En 1926, (*Revue de France*, page 568) : « Quant au Muséum d'Histoire naturelle qu'il ne saurait être question d'incorporer à l'Université de Paris... »

s'il n'était dit ailleurs (1) qu'il faudrait d'abord transférer à l'Université, la chaire de Chimie, celle de Botanique (2), celle de Physique (3), réduire ensuite les professeurs qu'on aurait laissé subsister au rôle de Conservateurs dont les étudiants de l'Université viendraient écouter les explications pendant les heures que leurs maîtres universitaires leur laisseraient libres pour aller étudier les Collections du Muséum, enfin instituer un Conseil commun au Muséum et à la Faculté des Sciences. Il est clair que M. P. Appell, bien qu'il se défende d'en avoir la pensée, propose ici une véritable annexion.

Pour l'Observatoire et l'Ecole des Hautes Etudes, il faudrait, dit simplement le Doyen de la Faculté des Sciences, les rattacher à l'Université (4).

Ainsi, si ce projet se réalisait, il n'y aurait d'autre enseignement supérieur officiel à Paris (5) que

1. *Revue de France*, page 568.

2. Il s'agit évidemment ici de la chaire d'Organographie et de Physiologie végétales.

3. Dans cette énumération devraient logiquement être comprises toutes les chaires générales du Muséum, par conséquent, en plus de celles qui sont mentionnées, les chaires de Minéralogie, de Géologie, d'Anatomie comparée, de Physiologie, de Paléontologie, et de Physique végétale.

4. Discours de Clermont-Ferrand, pages 569 et 570.

5. Puisque comme je l'ai dit (voir page 68, note 1) les établissements d'enseignement appliqué sont également visés.

celui de l'Université : ayant annexé tout ce qu'elle jugeait pouvoir annexer de prime abord, celle-ci, par le moyen des Conseils communs où ses Professeurs seraient en majorité, tiendrait le reste sous sa domination, lui imposant ses directives.

Peu à peu viendrait sans doute l'incorporation de l'enseignement supérieur libre, et, bien que ce soit une opération plus difficile, il est probable que l'on trouverait quelque moyen d'annexer sous une forme ou sous une autre, par exemple l'Institut Pasteur où est déjà installé le cours de Chimie biologique de la Faculté des Sciences avec la préparation du certificat de Licence correspondant.

A cet égard, et pour bien montrer que les centres d'enseignement supérieur libre n'échappent nullement à la convoitise de l'Université de Paris, l'histoire des Instituts océanographique et de Paléontologie humaine, établissements typiquement supra-universitaires et qui ont été, comme chacun le sait, fondés à Paris par le Prince Albert de Monaco est éminemment instructive. Je vais la résumer brièvement.

Dès le début de ses travaux océanographiques ce fut au Muséum d'Histoire naturelle que le Prince Albert de Monaco vint chercher les conseils que lui prodiguèrent alors A. Milne Edwards par exemple et surtout Georges Pouchet que ses voyages d'études dans les régions arctiques, ses

travaux sur les Cétacés et les Protistes marins rendaient plus particulièrement compétent à cet égard.

Appréciant à sa valeur l'appui qu'il trouvait ainsi au Muséum, le Prince lui conserva une confiance dont la preuve éclata lorsque, ses collections ayant pris plus d'extension, il projeta, au lendemain de l'Exposition de 1900, de les réunir en un Musée sur le territoire de la Principauté. Ce fut en effet au Muséum, et plus particulièrement près du successeur de Georges Pouchet, Henri Filhol dont les nouvelles galeries d'Anatomie comparée venaient d'être ouvertes avec un succès impressionnant, qu'il vint chercher pour cela les collaborations qui lui étaient nécessaires. L'agencement général et les agencements particuliers du Musée de Monaco furent ainsi calqués (ce terme n'a rien d'exagéré et son exactitude est matériellement vérifiable) sur les Galeries d'Anatomie comparée du Muséum.

Aussi, lorsqu'en 1906 devant l'importance reconnue de son œuvre océanographique, le Prince résolut de la couronner en créant le premier Institut d'Océanographie qui existât, chacun s'attendait-il à voir celui-ci, conformément à une situation de fait, rester dans la sphère d'action du Muséum. Il n'en fut rien : l'article 22 des statuts initiaux de l'Institut océanographique stipule

qu' « en cas de dissolution volontaire ou de retrait d'autorisation... le capital et les immeubles de l'établissement seront remis à l'Université de Paris ». Cette clause ne saurait nullement être regardée comme illusoire ; si on l'avait jugée telle il est certain qu'on ne l'eut point introduite ; elle doit, en tous cas, le paraître beaucoup moins maintenant qu'avant la guerre, les conditions économiques actuelles rendant de plus en plus précaire l'existence de semblables fondations. L'Université de Paris, aussi peu qualifiée que possible pour s'occuper d'un établissement tel que l'Institut océanographique, avait donc ainsi la promesse de recueillir peut-être un jour le fruit des travaux poursuivis de longtemps par le Muséum, d'après ses conseils, ou sous ses auspices.

Il semble que le Prince Albert de Monaco ait reconnu et regretté son erreur : on ne peut en tous cas expliquer autrement que la même disposition en faveur de l'Université de Paris n'ait point été prise en ce qui concerne l'Institut de Paléontologie humaine qui fut fondé en 1910 et dans l'organisation duquel le Muséum intervint de la même manière qu'auparavant, en la personne cette fois de son professeur de Paléontologie, actuellement Directeur de l'Institut de Paléontologie humaine. Les statuts de ce dernier comportent une clause analogue à l'article 22 des statuts de l'Institut

océanographique, mais elle est en faveur du Muséum d'Histoire naturelle.

Quoiqu'il en soit, on comprendra que des propos tels que ceux qui viennent d'être rapportés (et dont nous ont éloigné cette longue digression), ne datant guère en somme que de trois ans et étant donnée la personnalité de celui qui les a tenus soient de nature à jeter l'inquiétude dans l'esprit de ceux qui, sachant ce qu'est l'enseignement supra-universitaire, connaissant son passé et suivant au jour le jour les progrès de son œuvre, sont soucieux de l'avenir intellectuel de leur pays.

Je ne demanderais au surplus qu'à m'entendre dire, par une personnalité aussi autorisée que l'était alors celle de M. P. Appell, que les propos du Doyen de la Faculté des Sciences de Paris en 1908, ceux de l'ancien Recteur de l'Université en 1926, n'engageaient personne que lui-même. Je n'aurais plus alors qu'à m'excuser d'en avoir tenu plus de compte qu'il ne fallait. Mais, en attendant que cette assurance vienne, et comme d'autre part les vues exposées en 1908 et en 1926 ont déjà reçu, ainsi que je vais essayer de le montrer, un commencement de réalisation, je ne crois pas qu'il soit possible de considérer le projet d'unification de l'enseignement supérieur comme complètement dénué d'importance.

On peut donner au discours de Clermont-Ferrand et à l'article de la *Revue de France* la signification d'une préparation de l'opinion publique. Mais c'est là un stade préliminaire auquel il convient toujours de ne pas trop s'attarder, ne serait-ce que pour ne pas risquer de fournir aux adversaires éventuels des armes et des arguments : il est en effet bien certain que si les textes qui m'ont servi de point de départ n'avaient pas existé, j'aurais quelque peu manqué de base, même en présence des faits qui vont être relatés tout à l'heure, pour dire que notre enseignement supra-universitaire était menacé; certes, je l'aurais senti, mais j'avoue bien franchement que le respect humain m'aurait, peut-être, empêché de le dire.

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique une fois avertie, deux méthodes se présentaient : essayer d'obtenir des pouvoirs publics et par décrets (1) l'*unification* de l'enseignement supérieur, ou bien procéder à une pénétration lente de l'enseignement supra-universitaire qui aboutirait au même résultat insensiblement et en quelques années.

Le premier procédé offrait l'avantage de la ra-

1. Peut-être même faudrait-il une loi ? On ne doit pas oublier en effet que le Muséum et le Collège de France sont des établissements *nationaux*, comme le sont d'ailleurs tous les établissements d'enseignement supra-universitaire, alors que les Universités sont des établissements *régionaux*.

pidité d'une solution radicale ; mais on a estimé sans doute, et je crois que c'est avec raison, qu'il était impraticable, que les pouvoirs publics demanderaient à réfléchir, à s'informer, et qu'ils trouveraient des informateurs, qu'en outre il pouvait être dangereux, non pas seulement par les protestations qu'il ne manquerait pas de soulever, mais aussi par les difficultés innombrables qui résulteraient immédiatement de sa mise à exécution, et qu'on ne parviendrait peut être pas à résoudre. Alors c'eût été un échec sur lequel on n'eût pu que très difficilement revenir.

Le second procédé au contraire n'avait guère que sa lenteur comme inconvénient. On pouvait compter ne pas éveiller, en l'employant avec circonspection, l'attention des corps scientifiques supra-universitaires, on pouvait même espérer qu'ils y prêteraient la main, flattés qu'on pense à les associer à une grande œuvre d'intérêt général et de *progrès*.

Comme nous allons le voir, c'est le procédé de la pénétration lente qui a été choisi.

Je crois que l'on peut considérer que le premier pas dans cette voie a été fait en 1921, lorsque furent apposées sur les murs de Paris ces grandes affiches appelées *tableaux de coordination* (1)

1. Egalement insérés dans le livret de l'Étudiant publié par l'Université de Paris.

et où sont répartis, par matières, tous les cours qui se font dans les établissements d'enseignement supérieur de la capitale. C'était une excellente chose en soi, un moyen commode et pratique de renseigner les étudiants et les travailleurs, principalement les étrangers, et je me rappelle qu'un jour, un de mes collègues du Muséum se félicitait devant moi d'avoir contribué à cette mesure de haut intérêt général et qui devait à ses yeux, entre autres avantages, augmenter le prestige de notre grand établissement national en attirant à lui des chercheurs et des élèves. Qu'il se reporte à l'article de la *Revue de France* paru cinq ans plus tard. Il y verra que M. P. Appell, après avoir noté que les tableaux de coordination sont publiés par l'Université de Paris (1), ce par quoi, il semble déjà mettre dans une sorte d'état de dépendance par rapport à cette dernière les divers établissements scientifiques dont les cours figurent à côté des siens, se base sur la teneur même de ces tableaux pour faire observer la dispersion évidente de l'enseignement supérieur parisien, faire ressortir ce qu'il regarde comme les doubles emplois de certaines chaires du Collège de France et du Muséum avec celles de l'Université, et conclure enfin à la nécessité pour le Muséum de verser à l'Université

1. Article de la *Revue de France*, p. 566.

ses chaires de Chimie, de Physique et de Botanique (1) et d'accepter ensuite un Conseil commun avec la Faculté des Sciences. Si l'on attache aux paroles de M. P. Appell l'importance qu'on doit leur attacher, on est alors tenté de croire que les tableaux de coordination constituaient tout autant dans l'esprit de ceux qui en ont eu la première idée une manœuvre de circonstance qu'une mesure dictée par le souci de l'intérêt général.

Mais les tableaux de coordination ne sont guère à considérer auprès des Instituts universitaires qui sont pour M. P. Appell, et au même titre que les Conseils communs qu'il préconise, les vrais moyens de réaliser l'unification de l'enseignement supérieur. « Il conviendrait, dit-il, que tout ce qui est enseignement supérieur à Paris soit rattaché à l'Université de Paris soit par des Conseils communs, soit par des Instituts établis conformément au décret du 30 juin 1920 (2). »

Les Conseils communs n'existent pas encore, mais les Instituts sont déjà très nombreux.

Il importe toutefois de bien remarquer, en ce qui concerne ces derniers, que le décret auquel il est fait allusion dans le texte que je viens de citer et qui est non pas du 30 juin, mais du 31 juillet

1. Voir page 69, note 3.

2. Article de la *Revue de France*, 1926, page 567.

1920 (1), ne les présente nullement comme des moyens de rattacher à l'Université de Paris des établissements tels que le Muséum et le Collège de France. Bien au contraire, il prend à cet égard, et avec beaucoup de sagesse, toutes les précautions susceptibles d'être désirées, donnant en débutant la définition *limitative* de l'Université, comme pour rendre impossible toute tentative d'empiètement.

« ARTICLE PREMIER. — Les Universités sont formées de la réunion de tous les établissements publics d'enseignement supérieur dépendant du Ministre de l'Instruction publique dans le ressort de l'Académie où est le siège de ces Universités, à l'exception :

1<sup>o</sup> *Des établissements scientifiques de Paris constitués à part à la date du présent décret et de leurs annexes... »*

Et ceci dit, les articles 3, 4 et 5 qui règlent la constitution des Instituts en font des organismes rigoureusement intra-universitaires ; il n'est nullement question dans ces articles d'englober dans leur enseignement ceux du Collège de France et

1. En effet le décret sur la constitution des Universités et qui est relatif à la création des Instituts universitaires est du 31 juillet 1920 (Voir le *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique*. Tome CVIII, page 571 à 574). Je n'ai pas trouvé, à la date du 30 juin, de décret se rapportant à la question.

du Muséum par exemple, ce qui serait d'ailleurs contradictoire à l'article 1<sup>er</sup> qui garantit de la manière la plus formelle l'existence indépendante de ces établissements.

Considérer les Instituts universitaires comme des moyens de rattacher à l'Université de Paris l'enseignement supra-universitaire parisien (Muséum, Collège de France, etc...) et s'en servir pour opérer ce rattachement c'est donc penser et agir *contrairement tout aussi bien à l'esprit qu'à la lettre du décret relatif à la constitution des Instituts.*

La plupart des Instituts universitaires, surtout ceux dont l'existence est ancienne, ne peuvent nullement à la vérité être regardés comme ayant quelque rapport avec le projet d'unification et sa mise en œuvre ; mais il n'en est pas de même de ceux qui ont été fondés en ces dernières années, plus particulièrement à partir de 1926, date de l'article de la *Revue de France*. L'Institut d'Ethnologie est à cet égard, je crois, le plus typique de tous.

Il donne l'impression de consister, non pas certes exclusivement puisqu'il a un enseignement qui lui est propre, mais surtout et avant tout, en la réunion sur une même affiche et sous un titre commun d'un certain nombre de cours existant déjà dans les Facultés, et de cours bien plus nombreux existant aussi dans les divers établissements

parisiens d'enseignement supérieur extra-universitaires (1). Il va de soi que ceux de ces derniers cours qui dépendent du Collège de France et du Muséum (du moins je me plais à croire qu'il en est ainsi toujours et sans aucune exception) ne sont nullement faits par les professeurs qui en sont chargés dans le but de servir à un enseignement d'Université ; ils ne se rapportent même quelquefois que de très loin à l'objet auquel on les rattache ; c'est évidemment le cas du cours de Paléontologie du Muséum dont le sujet est en ce moment l'Histoire de la Paléontologie et qui figure à ce titre sur l'affiche de l'Institut d'Ethnologie ; ce fut peut-être plus encore le cas de mon cours de 1927-1928 (1<sup>o</sup> Anatomie comparée du cerveau : voies de conduction et systématisation du neopallium des Mammifères ; les noyaux gris du télencéphale ; 2<sup>o</sup> Exposé des résultats des recherches récemment faites au laboratoire sur l'anatomie des

1. Dans son rapport sur l'Institut d'Ethnologie pendant l'année scolaire 1928-1929, M. Levy-Bruhl, Directeur de cet Institut, dit en effet au début du paragraphe intitulé *enseignement* : « Aux cours professés dans les établissements supérieurs de Paris (Université, Collège de France, Muséum, Ecole des Langues orientales, Ecole coloniale) et qui figurent sur l'affiche de l'Institut d'Ethnologie, *se sont ajoutés*, comme les années précédentes, ceux qui lui appartiennent en propre. » Il semble bien, d'après cette phrase, que ce qui appartient en propre à l'Institut d'Ethnologie soit considéré comme accessoire par rapport à ce qui ne lui appartient pas en propre.

cavités nasales des Mammifères) qui y fut également mentionné (1.)

Tout se passe en somme comme si faire figurer sur une affiche émanant officiellement de l'Université de Paris un nombre aussi grand que possible de cours extra-universitaires était au moins aussi important qu'organiser un enseignement ; et que l'on observe bien qu'il est des cas (par exemple le mien en 1927) où l'incorporation de ces cours est faite à l'insu des Professeurs qui les donnent sans par conséquent qu'on leur ait demandé s'ils jugeaient que leur enseignement pouvait être de quelque utilité aux élèves auxquels on apporte le conseil de le suivre.

Pour cette année scolaire 1929-1930, l'affiche de l'Institut d'Ethnologie comporte, outre les cours qui sont propres à cet Institut, 53 cours (sauf erreur dans le dénombrement) pouvant servir de matières facultatives pour les examens. Et notons que sur ces 53 cours, il y en a seulement 10 qui soient universitaires ; les 43 autres sont des cours du

1. Suivant le désir que j'ai exprimé à la Direction de l'Institut d'Ethnologie, l'annonce de mes leçons a disparu de l'affiche. Si, d'ailleurs, l'on m'avait demandé, au préalable, des précisions sur la seconde partie de mon cours, j'aurai fait part de mon intention d'exposer l'anatomie des cavités nasales chez les Ongulés archaïques, notamment l'Oryctérope, et chez les Ruminants... sujet qui est certainement sans points de contact avec l'étude des rapports qu'ont entre elles les races humaines.

Collège de France, de l'École des Hautes Etudes, du Muséum, de l'École coloniale, de l'École des Langues orientales, etc... (1). Et, comme les Instituts de l'Université de Paris sont presque innombrables [34 sauf erreur (2), en 1929-1930, et, en faisant abstraction de ceux des Facultés de Médecine et de Droit et de ceux aussi existant à l'étranger (3)], le public doit nécessairement penser, en en jugeant d'après l'affiche de celui d'Ethnologie,

1. Les cours de l'Institut de Linguistique qui sont, d'après le livret de l'Étudiant (1929-1930), au nombre de 18 se répartissent ainsi : 8 de l'École des Hautes Etudes, 6 de la Faculté des Lettres (en y comprenant 1 de l'École normale supérieure et 1 de l'Institut d'Ethnologie), 2 du Collège de France, 2 de l'École des langues orientales vivantes, soit 6 cours universitaires contre 12 cours extra-universitaires.

De même, parmi les cours de l'Institut de Psychologie qui sont, d'après le Livret de l'Étudiant (1929-1930), au nombre de 7, il y en a 2 du Collège de France.

Il convient toutefois de remarquer que le Livret de l'Étudiant (1929-1930) indique page 165 (la même indication étant aussi fournie, page 167), en ce qui concerne l'Institut de Psychologie appliquée, que l'Institut de Psychologie rattaché à l'Université de Paris est placé sous la direction *scientifique* de cette Université, du Collège de France et de l'École pratique des Hautes Etudes. Bien qu'il ne semble pas que le Collège de France ait à prendre part à la direction scientifique d'un établissement d'enseignement pédagogique, on doit pourtant reconnaître qu'ici les formes sont respectées.

2. Il est en effet très difficile de compter exactement les Instituts de l'Université de Paris, beaucoup étant, dans le Livres de l'Étudiant, mentionnés à la fois comme Instituts de Faculté et Instituts d'Université.

3. J'ai négligé également un grand nombre d'établis-

que tous les cours d'enseignement supérieur qui se donnent à Paris sont conçus de manière à entrer dans les programmes universitaires. Et s'il en est ainsi, il est juste et raisonnable de demander avec l'auteur de l'article de la *Revue de France* qu'ils soient versés à l'Université.

Maintenant qu'on a fondé à l'Université de Paris tant d'Instituts spéciaux et qu'on a constaté qu'on pouvait annexer d'office de nombreux enseignements supra-universitaires sans soulever pour ainsi dire de protestations, pourquoi ne fonderait-on pas quelques Instituts d'une compréhension plus large, un Institut de Zoologie, un Institut de Botanique, un Institut de Géologie par exemple ou, plus simplement, un Institut des Sciences naturelles ; on y ferait entrer d'un seul coup tout l'enseignement du Muséum.

Les Professeurs du Muséum pourraient être invités à faire partie du Conseil de cet Institut des Sciences naturelles ; ce serait une façon de réaliser le Conseil commun au Muséum et à la Faculté des Sciences et de résoudre rapidement pour une grande partie de l'enseignement supra-universitaire la question de l'unification.

Quoi qu'il en soit, d'année en année, la péné-

sements annexes qui sont mentionnés dans le Livret de l'Etudiant avec un titre autre que celui d'Institut.

tration se poursuit, soit par les mêmes moyens, soit par des moyens nouveaux et divers. Tout d'un coup, cette année, à la rentrée de novembre, l'Université annonce sur ses affiches, donc officiellement, que telles séances de ses travaux pratiques pour la préparation à des certificats de licence se feront dans un laboratoire dépendant d'un établissement de recherches extra-universitaire sans que le Conseil de cet établissement ait été consulté ou même prévenu.

Je ne crois vraiment pas qu'on puisse maintenant estimer que je me trompe en avançant que l'enseignement supra-universitaire est menacé d'une incorporation à l'Université de Paris. Le projet avec l'indication précise de ses moyens pratiques de mise en œuvre (1) en est nettement formulé dans les articles de M. P. Appell dont, en raison des hautes situations qu'il a occupées dans l'enseignement et à l'Université même, les propos ne peuvent être tenus pour négligeables. Et ce qui montre bien qu'ils n'étaient pas et qu'ils ne sont pas négligeables, c'est que nous voyons en effet, depuis 1926 et en dépit des précautions prises par le décret du 31 juillet 1920, le projet entrer en réalisation exactement de la manière indiquée dans l'article de la *Revue de*

1. *Revue de France*, 1926, page 567.

*France*, c'est-à-dire par le moyen des Instituts de l'Université. L'unification est en train de se faire, lentement sans doute, mais elle progresse avec une telle régularité que l'on peut facilement calculer le temps qu'il faudra pour que c'en soit fait sans révolution ni coup de force de notre enseignement supra-universitaire.

### III. — LES FACTEURS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LE PROJET D'UNIFICATION

La première question à examiner ici est évidemment celle de savoir s'il existe des arguments de raison susceptibles d'être invoqués en faveur d'une réunion éventuelle de l'enseignement supraniversitaire à l'Université de Paris. S'il était démontré que le Muséum et le Collège de France ont été et sont inutiles ou que, s'ils ont été et sont utiles, leur organisation n'y est pour rien, que les besoins intellectuels d'un pays comme le nôtre pourraient être mieux remplis par l'Université toute seule que par l'Université et eux ; s'il était enfin prouvé que, contrairement à l'opinion de H. de Lacaze Duthiers (1), et certainement de beaucoup d'autres, la division du travail ne répond en matière d'enseignement à aucun besoin réel et qu'il serait préférable qu'elle n'existât pas,

1. H. DE LACAZE DUTHIERS, 1882, page 98.

je serais tout prêt à m'incliner et à demander moi aussi l'unification. Mais, il suffit de se reporter à l'exposé que j'ai donné au premier chapitre des attributions et de l'organisation de l'enseignement supérieur français pour se rendre immédiatement compte de ce que, l'enseignement universitaire et l'enseignement supra-universitaire ne répondant pas au même but, il ne peut exister aucune raison logique de vouloir les réunir.

La non-existence de raisons de cet ordre résulte d'ailleurs clairement aussi du fait que leur exposé ne se trouve pas dans les textes de M. P. Appell. On ne saurait admettre que ces raisons existent et qu'il n'a pu les apercevoir ou que les ayant aperçues il n'ait pas jugé à propos de les dire.

Les motifs donnés à l'appui du projet d'unification de l'enseignement supérieur n'entrent pas dans la catégorie des arguments de raison.

Il faut unifier l'enseignement supérieur, dit-on, parce qu'il y a des doubles emplois ; l'existence de doubles emplois est un fait incontestable, mais ils résultent uniquement de ce que les Universités sortent des limites de leurs attributions en entretenant des cours supra-universitaires de par leur nature et des laboratoires de recherches. Pour résoudre les doubles emplois, il faudrait donc non pas réunir à l'Université l'enseignement supra-universitaire, mais faire ce dernier assez

large pour qu'on puisse lui verser tout ce qui s'est établi de supra-universitaire dans l'enseignement des Universités (1).

Il faut unifier l'enseignement supérieur parce que la France ne doit pas rester prisonnière de son passé (2). Mais au delà du passé dont on veut parler et qui ne remonte pas plus loin que François I<sup>er</sup>, fondateur du Collège de France, il y a un autre passé beaucoup plus lointain, le temps de Philippe-Auguste par exemple, où l'Université avait le monopole de l'enseignement, où elle était, comme le dit le *Livret de l'Etudiant* (3), l'unique dispensatrice de la Science. Est-ce le retour à ce passé qu'on demande ?

Nous ne devons certes pas rester prisonniers de notre passé, mais lorsque nous essayons d'intro-

1. A la page 8 du discours de Clermont-Ferrand, on lit que l'enseignement supérieur a un triple but : faire la Science, enseigner la Science, appliquer la Science. C'est l'avis de tous. Mais, quand sont indiqués, à la page suivante, les établissements qui sont chargés de la première de ces trois fonctions, leur énumération est faite dans l'ordre suivant : Collège de France ; *Laboratoires de recherches des diverses Universités* ; Muséum. C'est seulement en introduisant ainsi parmi les établissements fondamentalement chargés de faire la Science les laboratoires de recherches des Universités qui, à la vérité, y sont une anomalie qu'on peut donner une apparence logique à la proposition de réunir l'enseignement supra-universitaire à celui des Universités.

2. *Revue de France*, page 565.

3. *Livret de l'Etudiant* (1929-1930), page 11.

duire le progrès dans nos institutions anciennes, nous devons savoir nous en inspirer et nous efforcer de discerner dans tout ce qu'ont fait nos devanciers ce qui reste en rapport avec nos besoins présents de ce qui ne saurait plus s'y adapter.

Il faut unifier l'enseignement supérieur parce qu'à l'étranger il n'existe rien de semblable à notre enseignement supra-universitaire. Tout d'abord, ce n'est vrai que dans une certaine mesure. N'existe-t-il pas en Grande-Bretagne et en Amérique, pour ne parler que de ces deux grands pays, dans le domaine des sciences physiques et naturelles, pour ne pas parler des autres domaines, de vastes institutions, comme le British Museum (N. H.), le Royal College of Surgeons où se poursuit la tradition de Hunter, la Royal Institution où vit le souvenir de Faraday, le National Museum aux Etats-Unis, qui travaillent, tout comme nos établissements supra-universitaires, et le plus souvent par les mêmes moyens, à développer et à entretenir la haute culture scientifique ? Dans beaucoup de pays aussi les Académies jouent à cet égard un rôle plus effectif que chez nous, ce qui s'explique justement par la non-existence dans ces pays d'établissements analogues au Muséum et au Collège de France. Et lors même que ce serait vrai ! C'est donc parce que nous serions les seuls à posséder un instrument merveilleux et qui a fait ses

preuves qu'il nous faudrait le détruire. Quelle est donc cette tendance d'esprit de tout vouloir admirer chez les autres et de tout mépriser, de tout dénigrer chez nous ? Par cela seul que nous avons quelque chose que les autres n'ont pas, ce quelque chose est-il donc nécessairement mauvais ? La guerre est-elle si loin que l'on ne se rappelle déjà plus le lamentable spectacle que nous ont donné ceux qui, avant 1914, nous proposaient toujours comme modèle ce qui se faisait en Allemagne, se croyant alors obligés à brûler ce que, quelques semaines plus tôt, ils adoraient encore.

Ces volte-faces qui, il y a quinze ans, changeaient brusquement un thuriféraire en un détracteur, ont donc été bien vite oubliées puisque, en 1926, on nous propose encore l'Allemagne comme un modèle à suivre toujours et aveuglément. « Elle n'a, nous dit-on, ni Ecole polytechnique, ni Muséum, ni Collège de France, ni Ecole du Louvre, ni Ecole des Langues orientales vivantes, etc... ; elle a des Universités (1). » Si, en effet, l'Allemagne n'a rien de tout cela c'est qu'elle est restée jusqu'à nous un pays féodal formé de petits Etats ; et c'est en raison de cette situation prolongée qu'elle ne peut pas avoir les vastes institutions qui se sont constituées lentement au cours des âges

1. *Revue de France*, 1926, pages 566 et 567.

dans de grands pays rapidement unifiés comme l'Angleterre et comme la France. Personne ne peut en douter, ces Institutions, l'Allemagne nous les envie, mais, comme elle sait qu'on ne peut pas créer d'un coup de baguette ce qui ne résulte que d'une lente évolution, elle désespère de les avoir (1).

Il faut unifier l'enseignement supérieur parce qu' « il n'y a qu'un seul moyen pour remédier à la pauvreté des dotations et pour faire porter aux crédits existants tous leurs fruits ; c'est l'union dans la liberté (2) ».

L'union n'existe-t-elle pas, puisque tous les établissements d'enseignement supérieur travaillent à une œuvre commune, l'entretien et le développement de la culture intellectuelle ? Et cette union n'est-elle pas aussi une union dans la liberté, puisque, pour la réalisation de l'œuvre commune, chacun a son rôle bien déterminé à remplir ? On peut même ajouter que les établissements d'enseignement supra-universitaire n'ont jamais marchandé leurs services aux Universités lorsqu'ils pouvaient leur en rendre sans sortir de leurs attributions.

1. « Le Muséum est une institution que le monde entier nous envie et qu'il copie » disait en 1882 (*loco citato*, page 102) Henri de Lacaze Duthiers, Professeur de Zoologie à la Faculté des Sciences de Paris.

2. *Revue de France*, page 570.

L'union qui résulterait de l'unification ne serait plus une union dans la liberté, puisque cesserait d'exister la division du travail ; et une telle union deviendrait alors, par cela même, un obstacle à la réalisation de l'œuvre commune, s'il est vrai qu'il soit bon qu'il y ait une division du travail. Enfin, quant à ce qui est de dire que, par l'unification de l'enseignement supérieur, les crédits existants pourraient porter plus de fruits, c'est un argument illusoire. Il ne pourrait en être ainsi qu'à la condition de comprimer les dépenses et il est bien certain que ce serait sur les recherches et non point sur l'enseignement dogmatique qu'on réaliserait des économies.

Un exemple suffit à le prouver, celui de l'Observatoire de Nice dont Bischoffsheim qui l'avait fondé en 1881 fit don en 1899 à l'Université de Paris.

Jusqu'à 1914, l'Observatoire de Nice fut un établissement florissant : il comptait 7 à 8 Astronomes et publiait d'importantes Annales ; maintenant, il ne compte plus que 2 Astronomes y compris le Directeur (1) et ses Annales sont interrompues, le dernier volume paru (t. XIV) étant de 1911. Je sais qu'il y a eu la guerre, et qu'en raison de la dévalorisation du franc la donation de Bis-

1. Livret de l'Etudiant, 1928-1929, page 96.

choffsheim s'est trouvée insuffisante. Mais il n'en reste pas moins que l'Université de Paris, si riche et si puissante, et qui a su par ailleurs, depuis 1919, tant faire et tant obtenir pour elle-même, qui a pu par exemple fonder des chaires et créer d'innombrables Instituts, qui réclame d'autre part des laboratoires de recherches qu'on entreprend de lui conquérir, n'a pas aidé l'Observatoire de Nice, le *seul* établissement de recherches astronomiques qu'elle possède, à sortir de ses difficultés. Si elle s'était vraiment senti le besoin de posséder un observatoire, elle aurait, avant de penser à incorporer celui de Paris, tout fait pour conserver intact celui de Nice qui était à elle. Que l'Université annexe nos établissements de recherches et que des difficultés analogues à celles de la grande guerre surgissent à un moment donné, elle n'hésitera pas à les sacrifier pour essayer de se sauver elle-même. D'ailleurs, on serait mal venu de lui en faire le reproche, l'Université doit avant tout penser à ses étudiants et à leurs besoins les plus immédiats.

Pour parler net le mot unification exerce sur certains esprits de notre époque une telle séduction magique que dès qu'on propose d'unifier quelque chose on est toujours sûr de trouver des partisans. Certes, il est bon quelquefois d'unifier : par exemple les pas de vis des objectifs de microscope, parce

que cela permet à chacun de placer n'importe quel objectif sur n'importe quel microscope, quel que soit le constructeur de l'un comme de l'autre. Rappelons aussi que ce fut une des bonnes idées de Marey de vouloir l'unification des méthodes en physiologie, ce pourquoi il fonda à Paris l'Institut international qui porte aujourd'hui son nom. Mais, il est des cas où l'unification serait une opération nuisible et folle. Il est manifeste que seules les choses qui font double emploi doivent être unifiées. Peut-on dire que l'enseignement supra-universitaire fasse double emploi avec l'enseignement universitaire, que faire la science soit la même chose que de l'enseigner.

Mais, bien qu'on ne puisse invoquer en sa faveur aucun argument logique, le projet d'unification de l'enseignement supérieur ne saurait être regardé comme indigne d'être pris en considération.

Il a d'abord pour lui, la très grande puissance matérielle de l'Université de Paris et l'immense notoriété dont elle jouit, auprès du grand public. C'est à cette notoriété que l'Université de Paris doit les donations si nombreuses et si considérables qu'elle reçoit incessamment. Le grand public ne connaît pas les établissements supra-universitaires. Il connaît un peu le Muséum, sous le nom de Jardin des Plantes, mais il ne sait pas au juste

ce qui s'y fait. C'est pour lui un but de promenade, un grand square où l'on mène jouer les enfants, par ses collections et sa ménagerie, une de nos nombreuses attractions parisiennes, mais il ne sait pas, ou il ne sait pas assez, que c'est aussi des laboratoires, et ce que ces laboratoires ont fait pour la science. Il connaît encore moins le Collège de France qui n'a même pas l'avantage d'être une promenade et un jardin ; et il arrive même souvent que la maison de Claude Bernard et de Renan soit confondue, dans l'esprit de nos contemporains, avec un Collège de sous-préfecture ou de chef-lieu de canton. Il ignore totalement l'Observatoire. Pour lui, l'Ecole des Hautes Etudes, c'est l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Mais il connaît la Sorbonne qui est, à ses yeux le vrai sanctuaire de la science, puisque c'est là seulement que se passe le baccalauréat.

Mais, puissance matérielle et notoriété ne suffiraient pas à faire aboutir le projet d'unification ; sa principale force consiste surtout en ceci, et qui est extrêmement important, à savoir que des adhérents peuvent lui venir, se recrutant parmi ceux qui seraient le mieux placés pour le combattre.

On peut en effet parfaitement concevoir que des membres des corps scientifiques supra-universitaires s'en viennent à désirer que les établissements dont ils font partie soient réunis à l'Uni-

versité de Paris, et ce pour de nombreuses raisons.

Si le Collège de France et le Muséum faisaient corps avec l'Université de Paris on pourrait espérer par exemple les voir participer aux immenses richesses de cette dernière et augmenter ainsi leurs moyens d'action. Cet espoir qu'évoque peut-être l'article de la *Revue de France* lorsqu'il dit que l'unification est le seul moyen de remédier à la pauvreté des dotations (1) me paraît, comme je l'ai déjà dit, tout à fait illusoire. Je compte en effet montrer plus loin, que dans une telle union, le Collège de France et le Muséum perdraient leur caractère d'établissements de recherches. Et si même ils le conservaient au début, ils seraient traités en parents pauvres dont, en chaque occasion, on sacrifierait les intérêts (2).

On peut aussi compter que de l'unification, résulteront des avantages moraux.

Il existe peut-être des Professeurs de l'enseignement supra-universitaire qui estiment par exemple qu'enseigner à de jeunes élèves, leur faire passer des examens, est une beaucoup plus noble tâche que celle de travailler à des recherches scientifiques dans la paix du laboratoire ou de

1. *Revue de France*, page 570.

2. Voir pages 92 et 93. Observatoire de Nice

se livrer à des travaux d'érudition dans le silence du cabinet ? Sans doute, éprouve-t-on de très grandes satisfactions à sentir de jeunes esprits se former à son contact. Les professeurs universitaires ont ces satisfactions, mais leurs collègues du haut enseignement ne les ont pas ; ils les auraient du seul fait que le Collège de France et le Muséum feraient partie de l'Université de Paris.

Il est bien certain que les professeurs de l'enseignement supra-universitaire n'exercent pas, comme ceux des Universités, une action directe et immédiate sur la jeunesse. Mais le rôle qui leur est dévolu dans l'entretien et le développement de la culture intellectuelle doit leur paraître assez important pour qu'ils trouvent à le remplir de quoi satisfaire pleinement les aspirations de leur amour-propre.

On est enfin en droit d'espérer que l'annexion à l'Université de Paris serait, d'une part, matériellement avantageuse pour le personnel des établissements supra-universitaires, d'autre part administrativement, et en conséquence matériellement aussi, avantageuse pour ces établissements eux-mêmes. Ceci demande à être développé un peu longuement, et, en dépit du caractère nécessairement ardu qu'elles vont avoir, les explications que je vais donner ici méritent toute l'attention du lecteur.

Les Professeurs du Muséum et du Collège de

France diffèrent, au point de vue traitement, de ceux de l'Université de Paris en ce qu'ils n'ont pas de classes, c'est-à-dire que leur traitement est uniforme, le même au début qu'à la fin, alors que les Professeurs de l'Université de Paris ont trois classes dont la plus élevée n'est accordée qu'au choix. Le traitement des Professeurs du Muséum et du Collège de France correspond à la classe moyenne du traitement des Professeurs de l'Université de Paris.

Voici ces traitements (1) :

*Professeurs de l'Université de Paris.*

3 <sup>e</sup> Classe.....	49.000
2 <sup>e</sup> Classe.....	58.500
1 <sup>re</sup> Classe.....	68.000

*Professeurs du Muséum et du Collège de France.*

.....	58.500
-------	--------

Supposons que l'annexion du Collège de France et du Muséum à l'Université de Paris se fasse demain : tous les professeurs de ces établissements à qui, dès leur début, a été attribué le traitement

1. Les chiffres que je cite ici, comme ceux que je citerai plus loin, sont les chiffres au moment où j'écris. Quand paraîtra mon livre, ils auront peut-être été modifiés, mais, par comparaison entre eux, ils resteront très probablement dans les mêmes proportions.

moyen, alors que leurs collègues de la Sorbonne n'avaient que le traitement inférieur, pourraient nourrir l'espoir d'arriver dans un avenir plus ou moins lointain au traitement supérieur, soit 68.000 francs, qu'ils ne devaient jamais avoir.

Pour les Astronomes titulaires chefs de service de l'Observatoire l'avantage serait encore plus net. En effet, seul le Directeur de l'Observatoire jouit du traitement de Professeur de 1<sup>re</sup> classe de la Sorbonne ; les astronomes titulaires ont trois classes de traitement dont la supérieure correspond seulement au traitement de 2<sup>e</sup> classe de Professeur à la Sorbonne. Si l'annexion se faisait, eux aussi pourraient espérer atteindre au traitement de la première classe.

Et il n'est pas jusqu'aux Directeurs d'études ou de laboratoire de l'Ecole des Hautes Etudes qui, ne cumulant pas leur poste avec une chaire de Professeur titulaire quelque part et n'émarquant que pour un traitement très peu élevé, ne soient en droit d'attendre de l'incorporation à l'Université de Paris une sensible amélioration de leur situation matérielle.

On voit quels avantages pécuniaires non négligables peuvent espérer les Professeurs du Collège de France et du Muséum, les Astronomes de l'Observatoire, les Directeurs de l'Ecole des Hau-

tes Etudes de la réunion de leurs établissements à l'Université de Paris.

... Pour le personnel scientifique immédiatement placé au-dessous des chefs de service, dans les établissements d'enseignement supra-universitaire, les avantages possibles seraient encore plus tangibles et plus grands.

Les Sous-Directeurs de laboratoire du Muséum qui, tout récemment encore, s'appelaient Assistants (1) et qui, plus antérieurement, s'appelaient Aides-naturalistes sont, et ont toujours été, comme l'on sait, pour la plupart, et abstraction faite de quelques choix injustifiés comme il peut s'en produire partout, des savants de la plus haute valeur: Naudin, Bernard Renault, Gratiolet, Cloez, n'ont jamais été qu'aides-naturalistes. Vicq d'Azir dont on peut presque dire qu'il eut plus que du talent et dont le rôle scientifique fut si considérable, qui devint membre de l'Académie française et secrétaire général de l'Académie royale de Médecine ne fut jamais que suppléant du cours d'Anatomie au Jardin du Roi, ce qui correspond exactement à ce que nous appelons aujourd'hui Sous-Directeur de laboratoire.

1. Les Universités ayant donné le titre d'Assistants à leurs préparateurs, le titre d'Assistant fut, au Muséum, transformé en celui de Sous-Directeur de laboratoire; et les Préparateurs au Muséum devinrent Assistants comme leurs collègues des Universités.

Jusqu'en 1914, les sous-Directeurs de laboratoire du Muséum (appelés à cette époque Assistants) étaient plus appointés que les Maîtres de Conférences de l'Université de Paris ; aujourd'hui, ils le sont sensiblement moins, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

Maîtres de Conférences de l'Université de Paris	Sous-Directeurs de laboratoire du Muséum
1900. — 3.500 à 5.000.	4.500 à 7.000.
1910. — 7.000 maximum, plus une hors classe exceptionnelle de 8.000.	"
1914. — 4.500 à 7.000, plus une hors classe exceptionnelle de 10.000.	"
1928. — 34.000, 38.000, 42.000.	30.000, 32.000, 34.000.
1929. — 39.000, 44.000, 49.000.	34.000, 36.500, 39.000.

Actuellement leur maximum est égal au minimum des Maîtres de Conférences de l'Université de Paris. Leur traitement est exactement celui des Maîtres de Conférences des Universités de province (1).

1. Ou celui des Chefs de travaux pratiques de la Faculté des Sciences de Paris, si l'on tient compte pour ces derniers (qui tous en profitent) de l'indemnité de Doctorat

Les Sous-Directeurs de laboratoire du Muséum demandent, non pas le rétablissement de l'ancien état des choses, c'est-à-dire un traitement supérieur aux Maîtres de Conférences de l'Université de Paris (leurs prétentions ne vont pas jusque-là), mais leur assimilation pécuniaire à ces derniers. Cette assimilation, ils peuvent espérer l'obtenir *de plano* s'il se produisait une annexion.

Et les Sous-Directeurs de laboratoire du Collège de France, de création plus récente et dont le traitement est le même que celui de leurs collègues du Muséum, peuvent, naturellement, compter sur le même avantage.

Les Astronomes adjoints de l'Observatoire qui correspondent exactement aux Sous-Directeurs de laboratoire du Muséum et du Collège de France sont encore dans le même cas. Eux aussi, avant la guerre, étaient plus appointés que les Maîtres de conférences de l'Université de Paris ; aujourd'hui leur traitement n'est que faiblement supérieur à celui d'un Maître de conférences de 2<sup>e</sup> classe. Eux aussi, par conséquent, peuvent penser qu'ils ont intérêt à voir se produire une annexion qui entraînerait leur assimilation d'une manière presque obligatoire.

(2. 000 fr. par an) qui n'a pas été attribuée aux Sous Directeurs de laboratoire de Muséum, non plus que du Collège de France.

Et maintenant que j'ai écrit ces lignes, je m'aperçois de ce que rien qu'exposer ces situations me donne l'air de plaider contre la cause que je soutiens. Ce serait faire injure à mes collègues de l'enseignement supra-universitaire que de s'arrêter à cette apparence, ce serait les croire capables d'abandonner, pour une perspective d'argent, une cause dont ils sont les défenseurs naturels et qui est celle de l'intérêt du pays, celle aussi de l'intérêt de la science mondiale, si l'on s'en rapporte, et l'on doit s'en rapporter, à ce que dit M. M. Caullery des origines de la Biologie moderne.

Au surplus, il ne me paraît nullement certain que de l'unification de l'enseignement supérieur doivent résulter des avantages pécuniaires pour le personnel scientifique des établissements supra-universitaires.

Pour celui du Muséum en particulier, c'est non seulement tout à fait improbable, mais il me semble même qu'il pourrait en résulter à la longue une diminution de la situation matérielle. Le projet d'unification, tel qu'il est exposé dans le Discours de Clermont-Ferrand et dans l'article de la *Revue de France*, prévoit en effet que les Professeurs du Muséum dont les chaires n'auront pas été annexées immédiatement à la Faculté des Sciences seront réduits au rôle de Conservateurs. Il va de soi que des Conservateurs ne pourront logique-

ment pas être assimilés à des Professeurs ; leurs sous-ordres, c'est-à-dire les Sous-Directeurs de laboratoire, ne pourront par conséquent pas l'être à des maîtres de Conférences.

Les Professeurs du Collège de France et du Muséum sont, au point de vue matériel, traités comme ils doivent l'être. Leurs appointements sont égaux à la moyenne de ceux des Professeurs de l'Université de Paris ; cela me paraît juste et raisonnable ; ils ne peuvent pas demander qu'ils soient supérieurs à cette moyenne, car il est manifeste que si les recherches et le travail du laboratoire exigent des qualités peut-être plus difficiles à rencontrer que celles que réclame l'enseignement pédagogique, celui-ci comporte, d'autre part, des besognes, par exemple les travaux d'examen, qu'à mon avis il est juste de rémunérer.

Il n'en est pas de même des Astronomes de l'Observatoire, des Sous-Directeurs de Laboratoire du Muséum et du Collège de France. Eux ont à présenter de justes revendications. Mais s'ils veulent bien réfléchir, ils verront qu'ils ne peuvent les faire valoir qu'en se fondant sur ce qu'ils sont, sur l'ordre et la qualité des services qu'ils rendent, en d'autres termes qu'ils ne peuvent espérer triompher qu'en restant sous leur drapeau ; en l'abandonnant pour aller combattre sous un autre, ils abandonneraient par cela même les seules

armes qu'ils aient en mains, ils renonceraient aux seuls arguments sur lesquels ils peuvent raisonnablement s'appuyer.

On trouvera peut-être que j'eusse dû me dispenser de faire intervenir des questions d'intérêts purement matériels et ne pas abaisser ainsi le niveau du débat. J'espère trouver mon excuse dans l'exposé d'un douloureux épisode de l'Histoire du Collège de France et où l'on verra son corps professoral accepter l'union avec l'Université de Paris en échange d'avantages matériels (1).

Depuis la fondation du Collège de France, le traitement de ses Professeurs avait subi, sous l'Ancien Régime, de constantes réductions. En 1770, il était tombé à 600 livres, 900 au plus pour les très anciens titulaires, de 4.800 livres qu'il était au début, c'est-à-dire deux siècles et demi auparavant. Le corps des Professeurs adressa au Roi ses doléances et ses réclamations. L'abbé Terray, alors contrôleur général des Finances, s'émut de cette situation, et imagina, pour y porter remède, de prélever sur l'indemnité annuelle que recevait l'Université de Paris en échange de l'abandon qu'elle avait consenti de ses privilèges anciens en matière de postes et de messageries, une somme de

1. Voir pour plus de détails ABEL LEFRANC (*Loco citato*, page 253 à 268) à qui j'emprunte cette relation.

30.000 livres destinée à augmenter les traitements et les pensions des professeurs. Mais pour profiter de ces crédits qui étaient en somme la propriété de l'Université, il était indispensable que le Collège de France se résignât à se laisser incorporer, ce qui impliquait notamment que les Professeurs ne pourraient être choisis à l'avenir que parmi les gradués de l'Université ; on y adjoignit même cette condition qu'ils devraient être catholiques, et n'enseigner que la doctrine approuvée à Rome et reçue dans l'Université.

Les Professeurs du Collège de France refusèrent d'abord avec énergie. Mais peu de jours après, dans une seconde délibération, ils acceptaient (1), vaincus par la famine : la combinaison de l'abbé Terray permettait d'élever leur traitement à 2.000 livres. L'union avec l'Université de Paris fut donc consommée en 1773 et dura jusqu'à la Révolution.

Certes, les conditions ne sont pas aujourd'hui les mêmes ; et si, en présence du projet actuel d'unification, des défaillances se produisaient pour des motifs d'intérêt personnel dans les corps scientifiques supra-universitaires, elles seraient beaucoup moins excusables qu'en 1773. Il était pourtant utile d'en prévoir la possibilité : le danger

1. Voir à ce sujet, dans ABEL LEFRANC, *loco citato*, les très curieuses lettres de Dupont de Némours au prince Frédéric de Bade.

qu'il y a à placer des hommes entre ce qu'ils doivent à l'intérêt général et leur intérêt particulier est un danger de tous les temps.

Si l'annexion des établissements d'enseignement supra-universitaire à l'Université peut sembler matériellement profitable à leur personnel scientifique, elle peut paraître profitable aussi à ces établissements eux-mêmes. En effet, si le Muséum jouit, comme l'Université, des avantages de l'autonomie financière que nous devons à notre ancien Directeur Edmond Perrier qui, pour la postérité, se classera de ce fait, à côté des grands surintendants bienfaiteurs du Jardin du Roi, les Fagon et les Buffon, le Collège de France ne l'a pas. L'Observatoire n'a même pas la personnalité civile. Ces deux derniers établissements sont en droit d'espérer qu'une amélioration de situation résulterait pour eux d'une annexion à l'Université qui jouit à cet égard du maximum des avantages.

Enfin, il y a l'article 18 de la loi du 6 octobre 1919 qui défavorise singulièrement les établissements de recherches par rapport aux Universités. Voici la teneur de cet article : « Le passage d'une fonction publique dans une Faculté ne pourra donner lieu à aucune diminution du traitement proprement dit. Si le nouveau traitement est inférieur au précédent, il sera accordé une indemnité complémentaire soumise à retenue. » Ce texte

demande à être commenté. Il est d'usage général que, lorsqu'un fonctionnaire passe d'une administration à une autre, l'on s'arrange pour qu'autant que possible il n'y perde pas. Soit par exemple un fonctionnaire qui gagne 20.000 francs par an; s'il passe à une fonction qui comporte trois classes de traitement : 16.000, 18.000, 20.000, il sera immédiatement porté à la première classe, soit 20.000 fr.; si les traitements de sa nouvelle fonction sont de 14.000, 16.000, 18.000, il sera porté à 18.000 francs, c'est-à-dire à la classe supérieure; en d'autres termes on s'arrangera de manière à ce qu'il soit aussi peu lésé que possible. Mais, pour les Facultés, il existe une mesure spéciale et c'est ce que dit précisément l'article 18. Lorsqu'un fonctionnaire passe dans une Faculté, on lui complète son traitement ancien par une indemnité soumise à retenue; si le maximum de sa nouvelle fonction reste inférieure à ce traitement. Rien de pareil n'existe, ni pour le Muséum, ni pour le Collège de France, ni pour l'Observatoire. D'où il résulte qu'un agrégé, professeur de Lycée, par exemple, ne peut, s'il se trouve à une classe élevée de sa fonction, devenir Sous-Directeur de Laboratoire au Muséum ou au Collège de France, ni Aide-astronome à l'Observatoire de Paris (1), qu'en con-

1. Il peut par contre, en vertu de l'article 18, entrer sans aucune diminution de traitement dans un obser-

sentant à une diminution de traitement. On conçoit, sans qu'il y ait besoin d'y insister, que de ceci résulte un sérieux et permanent obstacle au recrutement du personnel scientifique des établissements d'enseignement supra-universitaire. On peut regarder le rattachement à l'Université de Paris comme devant faire participer ceux-ci au traitement de faveur dont les Universités sont l'objet.

Je ne suppose certainement pas que tout a été organisé pour amener les établissements supra-universitaires à désirer leur annexion à l'Université, mais il faut reconnaître que les choses se présentent un peu comme s'il en était ainsi. C'est une apparence regrettable et qu'il faudrait effacer, au moins pour que l'étranger qui nous regarde ne se figure pas qu'en France on comprend mal l'importance et l'utilité des recherches de haute science et qu'on ne fait pas ce qu'il faut pour les encourager.

vatoire de province, car les observatoires de province dépendent des Universités.

#### IV. — LES CONSÉQUENCES QUI RÉSULTERAIENT DE L'UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

J'ai fait voir plus haut qu'on ne peut invoquer aucune raison logique en faveur de l'unification de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire, de la réunion de l'enseignement supra-universitaire à l'enseignement universitaire, qu'on ne peut pas en invoquer parce qu'il n'y en a pas et qu'il ne peut pas y en avoir, l'enseignement supra-universitaire et l'enseignement universitaire répondant à deux buts essentiellement différents.

Il serait superflu de m'attacher maintenant à faire voir qu'il existe au contraire tout un ensemble de bonnes raisons de ne pas procéder à cette opération, puisque cela ressort, et, me semble-t-il, avec évidence, de tout ce que contient mon premier chapitre : je crois y avoir montré l'excellence de l'organisation de notre enseignement supérieur, *a priori* par la logique, et *a posteriori* par l'examen des résultats fournis jusqu'ici par cette organisa-

tion. Mais il n'est pas inutile de faire en quelque sorte la preuve de cette démonstration en exposant quels seraient les conséquences de l'unification si elle venait à se réaliser.

### COLLÈGE DE FRANCE

En 1908, M. P. Appell déclare que le Collège de France est l'avant-garde de la Science (1). Mais son article de 1926 laisse apercevoir une conception de l'avant-garde qui n'est pas conforme à l'idée qu'on s'en fait d'habitude. En effet, il ne voit pas pourquoi les Professeurs du Collège de France ne feraient pas passer des examens comme ceux de la Sorbonne. Estimant sans doute qu'il ne peut y avoir pour deux laboratoires de même nom qu'une seule façon de comprendre leur rôle et une seule façon d'organiser leur travail, il ne voit pas pourquoi non plus il y a deux laboratoires de Phonétique, l'un au Collège de France, l'autre à la Faculté des Lettres. Et il n'expose certainement, et à titre d'exemples, qu'une partie de ses étonnements. Sa conclusion est qu'il conviendrait d'instituer un Conseil commun à l'Université de Paris et au Collège de France qui permettrait de faire disparaître toutes ces anomalies.

1. Discours de Clermont-Ferrand, page 9.

Examinons ce que vraisemblablement ferait ce Conseil commun. Tout d'abord, les Professeurs du Collège de France y seraient en forte minorité et, par conséquent, toutes les décisions qui y seraient prises, le seraient par les Professeurs de l'Université, tout comme si les Professeurs du Collège de France ne faisaient point partie de ce conseil.

La première de ces décisions serait sans aucun doute de faire prendre aux Professeurs du Collège de France une part aux travaux d'examens égale à celle des Professeurs de l'Université. S'il y avait alors, au Collège de France, beaucoup de Professeurs partageant les idées de celui dont il est parlé dans l'article de la *Revue de France* (1), la proposition serait acceptée sans difficulté. On ferait remarquer aussi que beaucoup de chaires du Collège de France faisant double emploi avec celles de l'Université, il conviendrait de répartir autrement qu'il ne l'est l'enseignement commun de l'Université et du Collège de France. Et, pour faire cette répartition, de quoi pourrait-on s'inspirer si ce n'est des programmes universitaires ? Quand

1. « Je me souviens, dit M. P. Appell (*Revue de France*, 1926, page 568) avoir excité l'étonnement d'un de mes confrères à l'Académie en lui disant que les fonctions elliptiques qu'il enseignait au Collège de France étaient aussi l'objet d'un cours à la Sorbonne. Il me répondit qu'il conviendrait de s'entendre et ajouta qu'il prendrait volontiers sa part de la charge d'examen correspondant ».

une de ces chaires faisant ainsi double emploi deviendrait vacante, on la remplacerait par une autre chaire dont le sujet serait encore choisi suivant les besoins des programmes de l'Université.

Alors, il arrivera, au bout de quelques années, le souci, légitime pour l'Université, de subvenir aux exigences de ses programmes dominant toutes les décisions du Conseil commun, que le Collège de France n'existera plus que de nom, qu'il n'y aura plus aucune différence entre l'enseignement et les fonctions d'un Professeur du Collège de France et ceux d'un Professeur de la Sorbonne. On dira alors qu'il est inutile de conserver le mot Collège de France ; et ce sera inutile en effet puisque l'étiquette ne correspondra plus à rien. Et lorsque le nom du Collège de France aura disparu, il sera logique d'exiger de ceux qui en occuperont les anciennes chaires les mêmes diplômes et les mêmes grades que ceux qu'on exige de leurs collègues occupant les chaires d'Université ; ce sera d'autant plus obligatoire que les uns comme les autres rempliront exactement les mêmes fonctions et qu'on ne pourrait tout de même pas faire examiner des candidats à la licence par des Professeurs qui ne seraient pas eux-mêmes licenciés. Ainsi donc, le projet d'unification aboutirait à l'anéantissement du Collège de France en tant

qu'établissement supra-universitaire. La Science n'aurait plus d'avant-garde.

#### MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Je n'ai guère à parler des chaires du Muséum qui, suivant le projet, seraient annexées *de plano* à l'Université. Elles auraient le même sort que le Collège de France, mais l'auraient sans transition puisque ce serait pour chacune d'elles prise individuellement l'annexion pure et simple et que leurs titulaires, ne constituant pas un corps à part, ne pourraient défendre ensemble les intérêts communs de leur enseignement. Elles deviendraient du premier coup des chaires de la Sorbonne que rien ne différencierait des autres ; les Professeurs de ces chaires feraient passer des examens, seraient soumis aux programmes de l'Université, et, au fur et à mesure de leur disparition, on exigerait nécessairement de leurs successeurs les mêmes diplômes et les mêmes grades que de leurs collègues d'origine universitaire.

Et ainsi la moitié du Muséum passerait à l'enseignement universitaire, car, sur 20 chaires actuellement existantes, on pourrait de cette manière en annexer 9, c'est-à-dire toutes les chaires générales.

L'autre moitié du Muséum ne serait plus qu'un

Musée au sens le plus étroit du terme et les Professeurs échangeraient leur appellation contre celle de Conservateurs, ce qui veut dire évidemment qu'ils n'auraient pas à faire de cours et encore moins à participer aux travaux d'examens. Leur rôle serait, comme l'indique l'article de la *Revue de France*, de fournir sur les Collections dont ils auraient la garde des explications aux étudiants auxquels on laisserait pour les entendre quelques heures de liberté.

Peut-être, dira-t-on, que ce sera très bien ainsi, que ce sera même mieux que maintenant, les savants du Muséum n'en ayant que plus de temps pour se consacrer à leurs recherches. Pour dire cela, il faudrait ne pas penser que les postes subordonnés de Conservateurs au Muséum deviendront vraisemblablement au bout de quelques années moins rémunérés que ceux de Professeurs à l'Université et seront par conséquent moins recherchés que ne le sont aujourd'hui nos chaires ; de ce seul fait, en très peu de temps, le niveau scientifique du Muséum baissera. Il faudrait ne pas penser aussi à la façon dont fonctionnera certainement le Conseil commun au Muséum aussi diminué et à la Faculté des Sciences.

Dans ce Conseil commun, les Professeurs du Muséum, devenus Conservateurs, seront en plus grande minorité encore que les Professeurs du

Collège de France dans le Conseil commun avec l'Université. Non seulement, ils seront en minorité, mais ils seront aussi en situation subalterne. Les Professeurs universitaires leur imposeront leurs volontés et ce sera juste et raisonnable ; ils ne seront que les agents d'exécution des volontés professorales.

Il faut prévoir que nos Collections perdront alors leur caractère d'archives officielles des Sciences de la Nature. Car il n'entre pas, et il entrera, je crois, de moins en moins, dans la tournure d'esprit des Professeurs universitaires de s'intéresser à ce que l'on appelle la Systématique sans les données de laquelle on ne peut pourtant apporter dans aucune recherche biologique la précision qui convient. Combien de fois ai-je entendu soutenir par des zoologistes et des botanistes éminents, mais étrangers aux manières de penser qui font les traditions du Muséum d'Histoire naturelle, qu'il suffisait de posséder dans une Collection un bon type de chaque espèce. L'intérêt d'une Collection zoologique ou botanique ne consiste-t-elle pas au contraire dans la possession de séries aussi nombreuses que possible ? de telles séries ne sont-elles pas la base sur laquelle a pu s'édifier la Systématique elle-même ? ne sont-elles pas indispensables à toutes les recherches sur la variation, l'adaptation, l'hérédité, en un mot à toutes les recherches de Bio-

logie générale? Pour parfaitement comprendre l'utilité de la Systématique et pour se rendre un compte exact de ses besoins tant en connaissances qu'en matériaux, il faut en quelque sorte avoir été élevé au Muséum d'Histoire naturelle, et y avoir acquis peu à peu, au milieu de ses Collections, un état d'esprit particulier. Et c'est pourquoi, j'ai toujours estimé que le personnel scientifique de nos chaires spéciales devait, le plus possible, se recruter sur place. Quand le Conseil commun fonctionnera et que les Professeurs universitaires auront à intervenir, et à intervenir avec l'autorité que leur donnera leur situation prépondérante, dans la nomination des Conservateurs, il deviendra vraisemblablement de plus en plus fréquent que nos Collections nationales soient confiées à des savants de grande valeur peut-être, mais qui en comprendront mal l'intérêt et qui n'accepteront les postes de Conservateurs que dans l'attente d'une situation plus importante dans le corps enseignant universitaire. Nos collections risqueront alors de périr, en même temps que se perdra la tradition des recherches de Systématique. Et ce sera un grand malheur pour la Science. Les Professeurs universitaires eux-mêmes ne tarderont pas à s'en apercevoir, car ils viennent souvent dans nos services consulter les types historiques de nos collections et mettre à contribution, pour leurs

recherches, les connaissances spéciales de nos systématiciens.

Quant aux Collections générales, elles ne seront plus organisées pour les recherches élevées et indépendantes, mais bien pour servir aux étudiants de l'Université. Et chacun comprendra que l'esprit dans lequel on établit des Collections de ce genre en vue du P. C. N. ou de la licence est tout différent de celui qui doit présider à leur organisation dans un but de recherches scientifiques. Qu'on me permette de rappeler à ce propos un souvenir qui n'est pas encore très ancien. Un jour, un maître universitaire, un chercheur pour les travaux de qui j'ai la plus grande estime, me fit demander s'il ne me serait pas possible de mettre à sa disposition, pour les travaux pratiques de ses élèves, une série de cerveaux d'un animal peu commun. Les étudiants, disait-il, sont fatigués de disséquer toujours le cerveau du mouton, et cela les intéresserait de s'exercer sur un matériel moins banal. Je fis répondre que les étudiants n'étant pas les mêmes d'une année à l'autre (abstraction faite de ceux qui redoublent pour insuffisance à l'examen), ils ne pouvaient se fatiguer de disséquer le cerveau du mouton qui avait toujours pour chacun d'eux l'attrait de la nouveauté ; que d'autre part, pour ce que l'on montre du cerveau à des étudiants même de licence, peu importe qu'il soit

de mouton ou de chien, de lion, de rhinocéros ou d'éléphant ; que les matériaux de la Collection d'études d'Anatomie comparée du Muséum étaient faits pour la recherche et non pour des constatations élémentaires et superficielles auxquelles le matériel le plus commun suffisait ; que j'avais réussi, à force de labeur, à constituer, au laboratoire d'Anatomie, une collection de cerveaux qui, par son ampleur, je n'aurai pas la faiblesse de ne pas le dire, est une des premières du monde, qu'on vient la consulter de partout, qu'indépendamment de mes propres travaux et de ceux de mes élèves et de mes collaborateurs immédiats elle avait déjà pourvu à beaucoup d'autres que l'on peut consulter tant dans nos périodiques que dans les périodiques étrangers, et, qu'on lui devait, j'aurais encore mauvaise grâce à le cacher, une large part dans les récents progrès de la neurologie comparée ; que cette collection ne pouvait être gaspillée, qu'elle était d'ailleurs à l'entière disposition de l'auteur de la demande s'il avait l'intention, lui ou quelqu'un des siens, d'entreprendre des études originales sur le cerveau. On n'insista pas...

Mais, si le Conseil commun eût fonctionné, et qu'une telle demande eût passé par lui, j'eus probablement été condamné à sacrifier, de force et en pure perte pour la science, un précieux matériel de recherches que j'ai mis trente ans à rassembler.

Ce seul exemple suffirait à bien montrer qu'avec la réalisation du projet d'unification, le Muséum d'Histoire naturelle serait, lui aussi, rapidement détruit en tant qu'établissement supra-universitaire.

Ici, je veux ouvrir une parenthèse dans le but d'éviter que l'on essaye de me faire dire ce qui n'est ni dans ma pensée, ni dans mes intentions : Le Muséum est avant tout un établissement de recherches, mais il est aussi, comme je l'ai déjà dit, un établissement d'éducation au sens le plus large du terme. Si ses collections doivent servir à l'éducation populaire, il est évident qu'elles doivent servir à plus forte raison aux élèves des Universités et d'une façon plus générale à ceux de tous les établissements d'instruction. Il arrive très souvent que l'on demande au Muséum des spécimens destinés à augmenter des collections d'enseignement de Facultés de sciences, de Lycées, de Collèges, d'Ecoles primaires supérieures, voire même d'Ecoles primaires tout court. Il arrive très souvent que des établissements d'enseignement conduisent leurs élèves dans nos galeries et que le Professeur de qui dépend la galerie ainsi visitée, ou l'un de ses collaborateurs, les y guide, leur en montre, en les analysant, les pièces les plus intéressantes pour eux. Il arrive encore qu'un jeune étudiant plus curieux ou plus travailleur que ses

condisciples viennent demander à l'un de nos laboratoires un renseignement d'ordre particulier. Il m'est personnellement arrivé que les élèves de licence de la Sorbonne soient venus assister à mes cours ou à mes démonstrations, soit isolément, soit en groupe. Tout cela nous devons non seulement nous y prêter mais l'encourager de toutes nos forces (1). C'est souvent ainsi qu'on peut aider à se déclarer des vocations naissantes. Mais il y a une grande différence entre cela et ce que l'on voudrait : ce que l'on voudrait, c'est que nous soyons faits pour les élèves de la Sorbonne et non pas que les élèves de la Sorbonne viennent chercher chez nous un complément d'instruction. Que nous invitions l'Université à notre table, rien n'est plus naturel, mais nous ne pouvons tout de même pas admettre que ce soit elle qui y fasse le menu (2). Et nous ne pouvons pas l'admettre parce que nous savons que c'est contraire à l'intérêt bien compris de la Science.

Mais revenons à notre sujet, et continuons d'exa-

1. Des cours spéciaux ont été faits en ces dernières années par quelques-uns de mes collègues à des forestiers et à des vétérinaires coloniaux qui venaient chercher au Muséum une instruction et une documentation qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs.

2. Cette question a, comme beaucoup d'autres, été mise au point de manière magistrale en 1882 par H. de Lacaze Duthiers, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

miner ce que deviendraient les établissements supra-universitaires si se réalisait le projet d'unification.

Puisque celui-ci comporte l'annexion immédiate de l'Observatoire et de l'Ecole des Hautes Etudes, il s'ensuit nécessairement que les Astronomes de l'Observatoire et les Directeurs de l'Ecole des Hautes Etudes coopéreraient à l'enseignement de l'Université, seraient soumis à ses programmes, prendraient part aux travaux d'examen, et qu'on exigerait d'eux des grades universitaires. L'Observatoire et l'Ecole des Hautes Etudes perdraient donc leur caractère de même que le Muséum et le Collège de France.

En résumé, l'unification de l'enseignement supérieur aurait rapidement pour résultat de mettre nos établissements supra-universitaires dans l'impossibilité de continuer à rendre les services que jusqu'ici ils ont rendus.

Essayons maintenant d'apercevoir les résultats lointains du changement ainsi réalisé en avançant l'avenir d'un demi-siècle ou d'un siècle par exemple. L'Université de Paris a le monopole de l'enseignement dans toute l'étendue de son ressort ; elle est, à Paris, comme elle l'était à la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou au début du xvi<sup>e</sup>, « l'unique dispensatrice

de la science (1) ». Peut-être même, le monopole s'étend-il à la France entière, car je ne sais pas jusqu'à quel point et dans quelle mesure le projet d'unification ne vise pas les Universités de province (2).

Plus rien n'existe en dehors d'elle, de ses cours, de ses examens, de ses diplômes, des recherches de ses laboratoires, il n'y a plus de savants indépendants, tous les esprits sont coulés dans le même moule ; les Professeurs du Collège de France ne se distinguent plus de ceux de la Sorbonne ; on exige d'eux les mêmes titres, on leur demande les mêmes services, on soumet leurs cours aux mêmes

1. Livret de l'Etudiant (1929-1930), page 11.

2. J'ai ouï parler d'un projet qui consisterait à envoyer en tournées de conférences, dans les Universités de province, des spécialistes autorisés pour traiter tel ou tel point particulier de la science ou assurer temporairement tel ou tel enseignement non représenté dans ces Universités. Je trouve que ce projet est excellent, mais à la condition que les conférenciers en question soient choisis, non pas seulement parmi les Professeurs de l'Université de Paris, mais parmi les Professeurs de toutes les Universités de France. Il est, en effet, bien certain que les spécialistes les plus autorisés dans les diverses matières ne sont pas tous à l'Université de Paris, et que, de plus, s'il y a des enseignements à l'Université de Paris qui n'existent pas dans les Universités de province, il y en a aussi dans certaines Universités de province qui n'existent pas à l'Université de Paris. Celle-ci devrait donc à l'occasion recevoir des conférenciers provinciaux, comme les Universités de province recevraient des conférenciers parisiens. En un mot, la mesure devrait être réciproque, suivant la formule de

programmes. Les Professeurs du Muséum ne sont plus que les auxiliaires des Professeurs de l'Université et les Collections de notre grand établissement national sont faites et organisées uniquement pour servir aux étudiants.

Mais après l'ascension vient la chute et l'Université peut l'apprendre de sa propre histoire admirablement résumée du reste tout au début du *Livret de l'Étudiant* (1). Ayant tout annexé, absorbée par les soins de son enseignement vers lequel elle fait tout converger, jalouse comme autrefois de ses privilèges, dégagée de tout contrôle, ayant détruit, en les adaptant à ses cadres, les organisa-

l'échange universitaire. S'il en était autrement, ce serait la main mise de l'Université de Paris sur les Universités de province et l'abaissement de ces dernières ; car, alors, la mise à exécution du projet aboutirait à faire croire aux étudiants de province qu'ils n'ont chez eux que des maîtres inférieurs qu'il faut abandonner au plus vite pour aller continuer leurs études à Paris. Il faudrait aussi que les conférenciers ambulants soient quelquefois choisis parmi les Professeurs de l'enseignement supra-universitaire. Les étudiants parisiens peuvent profiter à l'occasion de l'enseignement du Muséum et aussi de celui du Collège de France ; il serait désirable que les étudiants de province soient mis à même d'en profiter également.

En résumé, si le projet dont les échos me sont parvenus se réalise de la manière que je viens de dire, il aboutira à augmenter la portée de l'enseignement et à en élever le niveau. S'il se réalise autrement, il aboutira au contraire à l'amointrissement, et finalement à la destruction, des Universités de province, ce qui à mon avis serait un malheur.

1. Page 9 à 12.

tions qui lui servaient à alimenter, au moins en grande partie, son enseignement et grâce auxquelles avaient pu se faire les travaux de ceux qui ont développé et même créé au Muséum et au Collège de France, la Morphologie et la Physiologie modernes, c'est-à-dire fondé la Biologie (1), elle voit son enseignement baisser de plus en plus ; plutôt elle ne le voit pas, car, comme l'on sait, Jupiter crève les yeux et bouche l'entendement à ceux dont il a décidé la perte, mais on s'en aperçoit autour d'elle ; ne voit-on pas déjà, et bien que soient encore loin d'être réalisées toutes les ambitions de ses zéloteurs excessifs, baisser les programmes d'enseignement de la manière la plus inquiétante et, par la multiplication des équivalences de certificats (2), le remplacement même des certi-

1. Voir M. CAULLERY, Histoire de la Biologie française.

2. Exemples d'équivalences :

Pour aspirer au Doctorat ès-sciences (ès-sciences naturelles), il faut être Licencié avec les trois certificats suivants : Zoologie ou Physiologie générale, Botanique, Géologie ou Minéralogie. D'où il s'ensuit qu'on peut passer une thèse en Zoologie ou en Géologie et occuper ultérieurement une chaire de Zoologie ou de Géologie dans une Université sans avoir jamais eu le Certificat correspondant.

Un Docteur en Médecine ou un Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe n'a pas besoin d'être Licencié pour aspirer au Doctorat ès-Sciences (naturelles) ; il lui suffit de deux des certificats précités. D'où il s'ensuit que le diplôme de *Docteur en Médecine* peut remplacer le certificat de *Géologie*.

De même, le diplôme de Docteur en Médecine et celui

ficats par de simples décisions du Conseil de la Faculté, l'accès des Doctorats ès sciences et ès lettres devenir de plus en plus facile. Et le mal progressera jusqu'à ce que l'Université étant tombée aussi bas qu'elle était tombée à la veille de 1789, quelque'un vienne, après un demi-siècle ou un siècle de temps perdu, refonder, sous d'autres noms, notre enseignement supra-universitaire (1).

Combattre le projet d'unification est donc non seulement travailler à sauver l'enseignement supra-universitaire, mais, c'est travailler aussi à préserver l'Université de l'inévitable rétrogradation qu'on lui prépare ; c'est en un mot

de Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe sont tenus pour équivalents, en vue de l'obtention de la Licence ès-Lettres, à un certificat d'études supérieures de Lettres.

1. « La décadence commença pour elle (l'Université de Paris), dit le Livret de l'Étudiant, page 11, avec la Renaissance et l'avènement de l'humanisme. Pour n'avoir pas su s'adapter aux besoins nouveaux des esprits, elle eut à subir de redoutables concurrences sous lesquelles son prestige s'éclipsa...

Quand éclata la Révolution la vie s'était presque retirée d'elle. »

Ce que devrait examiner le Livret de l'Étudiant ce sont les causes d'une telle déchéance. « Par une étrange méconnaissance de ses intérêts dit-il, l'Université se fermait aux influences du dehors. » Il ne pouvait en être autrement : devenue « l'unique dispensatrice de la science dans la capitale, l'Université de Paris ne pouvait évidemment rien voir et rien estimer en dehors d'elle-même.

prendre à tous les égards les intérêts de son pays (1).

1. C'est exactement la thèse qu'a soutenue H. de Lacaze Duthiers dans son article de 1882 que j'ai si souvent cité et auquel, une fois de plus, je renvoie le lecteur.

## V. — LES MOYENS DE DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPRA-UNIVER- SITAIRE CONTRE LE PROJET D'UNIFICATION

Je me résume :

Seul ou presque seul dans le monde, l'enseignement supérieur français est organisé de telle sorte qu'aux deux fonctions essentielles de tout enseignement supérieur, enseigner la science et la faire, répondent respectivement deux groupes d'organismes, une telle division du travail étant, comme l'a si bien dit H. de Lacaze-Duthiers, professeur à l'Université de Paris, le signe caractéristique d'un état de perfectionnement très élevé (1). Ces deux groupes d'organismes sont : les Universités d'une part dont le rôle est d'enseigner la science, les établissements supra-universitaires (Collège de France, Muséum, Observatoire, Ecole des Hautes Etudes) d'autre part, dont le rôle est de faire la science.

1. H. DE LACAZE DUTHIERS, 1882, page 98.

C'est pour qu'ils puissent au mieux assurer leur fonction qu'on laisse aux établissements supra-universitaires la liberté de choisir leur personnel en dehors de toute exigence de grades et de diplômes, qu'on dégage ce personnel de toute obligation de programme en ce qui concerne son enseignement et de toute participation aux examens, mettant seulement des moyens de travail, à sa disposition. Ce qui permet de juger l'excellence de ces mesures qui constituent en quelque sorte la charte de notre enseignement supra-universitaire, c'est la splendeur avec laquelle il a rempli son rôle : on ne peut faire l'histoire d'aucune des branches de la science, sans que les noms de ses savants soient cités au tout premier rang. C'est surtout aux savants des établissements d'enseignement supra-universitaire français que la science française doit l'immense prestige dont elle jouit dans le monde.

Il existe un projet de réunir l'enseignement supra-universitaire à l'enseignement des Universités, ce qui reviendrait exactement à le détruire, puisque ce serait lui enlever l'organisation qui lui a permis jusqu'ici de remplir si brillamment son rôle. Ce projet est exposé dans des articles de M. P. Appell, qui fut successivement Doyen de la Faculté des Sciences et Recteur de l'Université de Paris, et il se réalise sous nos yeux par une pénétration lente mais continue, nettement

progressive de l'enseignement supra-universitaire, qui tire toute sa signification des articles ci-dessus mentionnés n'étant autre chose que la mise à exécution du programme d'action qui y est exposé clairement. Depuis 1926, l'Université de Paris tend à fondre en elle les établissements supra-universitaires sans que eux-ci paraissent s'en apercevoir.

Si le projet d'unification aboutissait, il en résulterait, comme je crois l'avoir montré, un ralentissement certain de notre mouvement scientifique et conséquemment un abaissement non moins certain de la culture intellectuelle française.

Mais, persuadé qu'il ne peut aboutir si les corps scientifiques supra-universitaires savent lui opposer leur résistance, j'ai confiance qu'il n'aboutira pas.

Qu'on m'excuse de paraître vouloir faire la leçon à mes collègues ; mais ne serait-ce que pour m'éviter le regret de ne pas avoir dit tout ce que je pense au moment où je croyais qu'il était utile de le dire, je tiens à exposer les moyens par lesquels il me paraît que l'enseignement supra-universitaire peut se défendre contre le projet d'unification. Ce que je vais dire ici concerne plus particulièrement le Muséum d'Histoire naturelle dont je connais mieux les conditions de fonctionnement et les besoins que ceux des autres établissements de haut enseignement, mais il va de soi que je

m'adresse à l'enseignement supra-universitaire tout entier.

Les établissements d'enseignement supra-universitaire doivent, d'abord et avant, tout reconnaître le danger, se l'avouer et le regarder en face. Je sais certains de mes collègues qui n'y croient pas.

Ils doivent ensuite continuer de soutenir leur prestige et, comme par le passé, s'efforcer de l'imposer au monde.

Cela n'implique pas seulement que chacun de ceux qui font partie d'un des corps scientifiques visés par le projet d'unification comprenne la façon dont il doit remplir sa tâche individuelle et consacre à celle-ci tout son temps et tous ses efforts (1), mais cela implique aussi qu'il veille avec sollicitude, constamment, et sans défaillance, à la solidité de l'ensemble dont il est un élément.

1. Si les Professeurs des établissements officiels supra-universitaires doivent, par tous les moyens qui se présentent à eux, s'efforcer d'augmenter la portée de leur action et ne pas refuser par conséquent les collaborations qu'on réclame de leur compétence dans les divers centres de haut enseignement, il est à mon sens toujours préférable qu'ils n'acceptent pas de participer à un enseignement pédagogique dans le véritable sens du terme. Il n'est pas douteux qu'ils soient le plus souvent à même de rendre à cet égard de très grands services ; mais le temps qu'ils passent à de telles occupations peut être regardé comme du temps perdu, si l'on tient compte du rôle social très précis qu'ils ont à remplir et auquel ils se doivent complètement.

Il est par exemple inadmissible que, lorsqu'ils sont appelés à choisir de nouveaux collègues, les professeurs en fonction d'un établissement supra-universitaire, les choisissent ailleurs que parmi les maîtres les plus éminents et les plus incontestés de la branche de la science ou de la discipline qui est à pourvoir. Rien n'est si dangereux que de placer à la tête d'une chaire spécialisée, comme le sont nécessairement toutes celles de l'enseignement supra-universitaire, des hommes qui, quels que soient par ailleurs leurs qualités et les services matériels dont, pour obtenir cette chaire, ils peuvent se prévaloir, ne s'y trouvent pas à leur place. C'est par de semblables choix qu'un établissement perd rapidement son prestige... Au Muséum, par exemple, où beaucoup de chaires sont pratiquement immuables, puisqu'elles répondent à une partie déterminée de la Zoologie ou de la Botanique, qu'un service soit victime d'une semblable erreur et il n'existe plus aux yeux du monde savant. Le Muséum s'est alors amputé d'une partie de lui-même. Et que de telles amputations se répètent, son prestige disparaît bientôt.

De même, dans le choix du Directeur d'un établissement supra-universitaire (Directeur pour le Muséum, Administrateur pour le Collège de France; il n'y a là en somme qu'une différence de dénomination), ce qui doit compter surtout est la

réputation scientifique établie, non pas seulement en France où peuvent intervenir dans l'appréciation de la valeur d'un homme de science des facteurs étrangers à cette valeur, mais dans le monde entier. En d'autres termes, pour être à la tête d'un établissement comme le Muséum ou le Collège de France, on doit s'imposer comme savant et dans sa spécialité, ce sans quoi, en dépit de son activité, de ce qu'on fera pour le servir dans le domaine des choses matérielles, directement, parce qu'on n'en comprendra pas les besoins scientifiques, ou indirectement, parce qu'on ne sera pas digne de le représenter, on nuira à l'établissement qu'on dirige, en abaissant la réputation. Certes, je ne veux point dire que les qualités administratives ne doivent pas ici entrer en ligne de compte, mais on conviendra qu'il est plus facile de se faire aider dans la besogne matérielle d'une direction que de donner le change sur sa valeur scientifique.

Les établissements supra-universitaires doivent aussi ne rien modifier dans leur organisation qui tendrait à leur faire perdre si peu que ce soit de leurs caractéristiques essentielles, à les détourner si peu que ce soit de leur but, et à diminuer si peu que ce soit les moyens qu'ils ont de l'atteindre ou de s'en rapprocher ; à cet égard, il peut s'offrir des circonstances où il soit difficile de se reconnaître et où l'on soit anxieux de savoir comment il

faut agir. Il me paraît exister pour de tels cas un moyen simple et facile de guider sa conduite : quand on a l'idée d'une modification dans l'organisation fondamentale de l'établissement supra-universitaire dont on fait partie, il faut avant tout se reporter aux termes du projet d'unification tel qu'il est exprimé dans le discours de Clermont-Ferrand et surtout dans l'article de la *Revue de France*.

Certains Professeurs du Muséum qui ont vivement à cœur l'intérêt de leur établissement sont peut-être d'avis qu'il faudrait, *par principe*, supprimer les chaires dites sans collections (Chimie appliquée aux corps organiques, Physique appliquée à l'Histoire naturelle, Physiologie générale et comparée, Physique végétale) et les remplacer par des chaires à collections qui résulteraient, par exemple, de la division d'une des chaires de Zoologie ou de Botanique déjà existantes et dont le domaine est devenu trop vaste en raison des progrès incessants de la science. Outre que ce serait diminuer le caractère scientifique élevé du Muséum, ce serait favoriser l'absorption de l'enseignement supra-universitaire. Ne sont-ce pas précisément en effet ces chaires dont on demande, avant toutes les autres, l'annexion *de plano* à l'Université de Paris. Ceux qui, au Muséum, réclameraient, *par principe*, la suppression des chaires sans collec-

tions travailleraient donc à l'unification et aussi à devenir de simples conservateurs aux ordres des Professeurs de la Sorbonne ; ils travailleraient à l'abaissement d'abord, à la destruction ensuite, de l'établissement dont ils font partie, oubliant son caractère fondamental d'établissement de recherches et de haut enseignement, contre l'intérêt de la science française. Sans doute, l'enseignement des chaires dites sans collections, par le fait même que ces chaires sont toutes des chaires générales, peut-il plus facilement que celui des autres chaires du Muséum tomber dans le défaut de faire double emploi avec celui de la Sorbonne. Mais, c'est aux Professeurs titulaires de ces chaires à faire en sorte que cela n'arrive point, et cela arriverait-il que ce ne serait point encore un motif pour condamner les chaires sans collections.

Certains autres membres du haut enseignement, semblant oublier quelquefois que c'est seulement parce que dans l'enseignement supra-universitaire on n'exige ni licence ni doctorat ès sciences qu'ils ont pu y devenir eux-mêmes professeurs, estiment que, pour permettre d'écarter certaines candidatures trop peu justifiées, il devrait exister un règlement exigeant de leurs subordonnés scientifiques au moins la licence ès sciences. Ceux-là travaillent pour l'unification et de la manière la plus dangereuse, puisqu'ils s'attaquent à ce que

l'on peut appeler la pierre angulaire sur laquelle repose toute l'organisation de l'enseignement supra-universitaire. Quand, dans un établissement comme le Muséum ou le Collège de France, une candidature injustifiée se produit, les Professeurs doivent trouver en eux-mêmes le courage de l'écartier.

En troisième lieu, ceci dit pour ceux qui les ont, il faut savoir se dégager de certaines idées qui conduisent, par voie directe ou indirecte, à détourner de leur but les établissements supra-universitaires : par exemple celle-ci, dont j'ai parlé, que c'est monter en dignité que de faire passer des examens et délivrer des diplômes ; celle-là également, qu'il faut réunir beaucoup d'auditeurs à ses cours. Sur ce point, je n'ai pour ainsi dire rien à ajouter à ce qu'a dit H. de Lacaze Duthiers dans son article de 1882. Les cours de l'enseignement supra-universitaire ne s'adressent pas à des débutants à qui il faut apprendre les premiers éléments de la science ; « on ne va pas au Muséum pour apprendre à préparer de l'oxygène, à distinguer un fémur d'un tibia, une étamine d'un pistil » (1) ; nos cours s'adressent à des travailleurs qui viennent y chercher des directives de recherches, « on doit arriver (au Muséum), dit Lacaze Duthiers, après avoir acquis les

1. H. DE LACAZE DUTHIERS, *loco citato*, page 108.

notions générales données par les Facultés des Sciences et permettant d'aborder des études d'un ordre plus élevé, des recherches originales, sous la direction d'hommes émérites (je rappelle que c'est Lacaze Duthiers qui parle) ayant déjà fait leurs preuves dans cette voie » (1). Dans ces conditions, les cours de l'enseignement supra-universitaire sont forcément peu suivis. Et quand on veut les voir très suivis, on est nécessairement amené à en abaisser le niveau, soit à tomber dans la basse vulgarisation, soit à faire double emploi avec les cours de l'Université. Dans les deux cas, on détourne de son but l'établissement dont on fait partie. En ce qui me concerne, je suis plus fier des quelques élèves brillants que j'ai eus dans ma carrière professorale, soit qu'ils aient travaillé sous ma direction à mon laboratoire, soit qu'ils aient

1. Il faut bien se dire en effet que les sciences naturelles sont très spéciales et exigent, pour qu'on s'y intéresse, surtout lorsqu'il s'agit d'un enseignement supra-universitaire, un ensemble de connaissances précises qu'en dépit d'une culture très approfondie on peut cependant ne pas avoir. C'est pourquoi un Professeur du Muséum qui fait ses cours comme il doit les faire ne saurait espérer avoir un public aussi étendu que celui qu'avait M. Bergson par exemple dans ses cours de Philosophie du Collège de France ou, plus anciennement, M. Manouvrier lorsqu'il traitait de la genèse normale du crime et combattait les idées de Lombroso ou lorsqu'il traitait de la Psychologie des sexes examinant, alors qu'elle était encore presque neuve, la question du féminisme à l'École d'Anthropologie.

suivi mes cours du Muséum ou de l'Ecole d'Anthropologie, que je ne serais fier d'avoir fait salle comble de désœuvrés incapables de comprendre mon enseignement, ayant employé pour les attirer des moyens de séduction peu en rapport avec la dignité de la science. Plusieurs de mes élèves enseignent aujourd'hui dans des Universités de province ou de l'étranger, et, quand je les vois mériter par leurs travaux l'estime du monde savant, et que cette estime se manifeste, comme des circonstances exceptionnelles l'ont récemment permis pour l'un d'eux, par des témoignages publics, je crois avoir montré que j'avais rempli comme il fallait la remplir ma tâche de Professeur au Muséum.

Une autre idée également dangereuse pour l'avenir du Muséum d'Histoire naturelle est celle de vouloir accentuer de plus en plus le caractère appliqué de son enseignement ; certes, le point de vue utilitaire immédiat fait toujours partie de son programme ; mais il n'y occupe aujourd'hui, et depuis déjà longtemps, qu'une place secondaire, non seulement en raison du progrès des idées, mais aussi et surtout en raison de ce qu'aux besoins qu'on envisageait autrefois répondent maintenant de multiples institutions ; le Muséum est avant tout un établissement de science pure, de recherches désintéressées et de haut enseigne-

ment ; ce serait faire tort à la science que de le diminuer sous ce rapport. H. de Lacaze Duthiers a, dans son article de 1882, écrit à ce sujet de fort belles phrases dont l'une au moins mérite d'être citée (1) : « Quand on parle du Muséum, dit-il, il est des noms qui reviennent et qui sans cesse s'imposent, tels sont ceux de Buffon, des Brongniart, des de Jussieu, Cuvier, Latreille, Haüy, de Lamarck, des Geoffroy Saint-Hilaire, de Blainville. Quels sont donc les titres de ces grands hommes à la reconnaissance de la postérité pour les applications purement pratiques qu'ils ont faites en vue du progrès du commerce (2) ? » Il convient d'ailleurs de remarquer que chaque fois qu'on a voulu accentuer le caractère utilitaire pratique du Muséum, le but poursuivi était d'augmenter le nombre de ses auditeurs. Ce fut l'idée de V. Duruy quand, en avril 1869, il y fit ouvrir un enseignement des sciences appliquées à l'agronomie, plus particulièrement destiné aux Elèves des Ecoles normales primaires qu'on fit venir des départements et qu'on caserna à Paris. Voici les termes sévères dans lesquels s'exprime un contemporain à propos de cette innovation : « Je dirai

1. H. DE LACAZE DUTHIERS, *loco citato*, page 102.

2. Ceci est une allusion aux termes du décret de la Convention nationale rétablissant le Jardin du Roi sous le nom de Muséum d'Histoire naturelle.

à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique que pour manier le Muséum, il faut autre chose que de bonnes intentions et qu'il a touché là à une institution dont il ne connaît ni la valeur ni l'usage (1). »

Mais, si l'envahissement de l'utilitarisme est un écueil que le Muséum doit éviter, il en est un autre bien plus dangereux encore et qu'il ne doit même pas approcher, c'est de vouloir à toute force qu'il soit beaucoup parlé de lui. La seule réclame que peuvent se faire le Muséum d'Histoire naturelle et aussi le Collège de France consiste dans les travaux qui sortent de leurs laboratoires et le caractère élevé de leur enseignement qui doit se fonder seulement sur les travaux de leurs laboratoires. Il faut s'y résigner, une telle réclame n'atteint que difficilement le grand public ; elle n'est pas aussi bruyante qu'une autre, mais ses effets durent plus longtemps. Qu'on essaie de devancer l'avenir de quelques années et l'on comprendra que seule la production scientifique est quelque chose et que le reste ne compte pas.

Enfin, pour défendre efficacement l'enseignement supra-universitaire, il faut s'efforcer de faire

1. Il va de soi que ce n'est pas seulement le Muséum d'Histoire naturelle mais tous les établissements de haut enseignement qui doivent se garder de l'envahissement par l'utilitarisme.

comprendre ce qu'il est, quels services il a rendus, quels services il rend toujours ; il faut essayer d'émouvoir l'opinion publique en la mettant au courant de la menace que font peser sur la culture intellectuelle française les projets de son annexion à l'Université de Paris. C'est la tâche que je me suis donnée, puisqu'aucun de mes collègues plus qualifiés que je ne le suis pour la prendre en mains n'a jugé à propos de le faire jusqu'ici, et qu'il me semble que, si l'on attendait davantage, on risquerait de venir trop tard.

J'espère que mon livre atteindra son but. Je l'ai fait court pour qu'il soit lu et, conscient du caractère complexe de la question qui en fait l'objet, j'ai mis tous mes efforts à le rendre aussi clair que possible. Il ne me semble pas qu'il y ait besoin d'être un savant spécialisé pour comprendre quelle haute utilité il y a pour un pays de posséder des établissements d'enseignement uniquement consacrés à la recherche scientifique désintéressée dans tous les domaines, et organisés pour elle, surtout lorsque l'on voit que c'est parce que la France possède de tels établissements qu'elle a joué dans le développement des sciences un rôle peut-être plus grand qu'aucun autre pays. Je me suis efforcé d'écrire sans passion, n'ayant pas d'autre idée directrice que celle que j'exprime et dont

j'ai fait mon sujet. J'estime devoir rallier les suffrages des hommes de bon sens et indépendants quels que soient leurs tenants, leurs aboutissants, leurs aspirations politiques et sociales ; tous les partis doivent être avec moi parce qu'il n'y a point ici de question de parti et parce que personne ne se désintéresse, j'en suis sûr, je ne dirais même pas de l'avenir de la science française, mais, simplement, de l'avenir de la science.

J'espère surtout que ceux à qui les décisions appartiennent, les parlementaires, les Ministres, les hauts fonctionnaires de l'enseignement, me liront avec l'attention que je réclame et à laquelle je crois avoir droit ; je leur demande de se reporter à mon texte chaque fois qu'ils auront à prendre, relativement aux questions d'enseignement supérieur, une décision si insignifiante quelle puisse leur paraître, si éloignée qu'elle puisse leur sembler de ce qui concerne l'enseignement supra-universitaire. C'est peut-être la mesure qu'on jugera au premier abord avoir le moins de portée qui engagera, en raison des interprétations auxquelles laisse toujours place un texte, si prudent soit-il, le plus irremédiablement l'avenir.

Qu'ils se rappellent que la valeur d'un pays se mesure bien plus à celle de son élite qu'au degré moyen de l'instruction qui se donne dans ce pays. C'est, sans doute, l'enseignement des Universités

qui fournit la base à la constitution de l'élite ; mais celle-ci ne peut se faire que d'elle-même, résultant d'efforts individuels. Notre enseignement supra-universitaire correspond à l'aide sans contrainte qu'il convient d'apporter à ces efforts. C'est parce qu'il existe tel qu'il existe que le génie scientifique français a pu acquérir le caractère d'originalité qui fait toute sa valeur. C'est parce que nous avons chez nous des savants de formations différentes que la science française peut s'enorgueillir de tant de découvertes dans tous les domaines et que la culture française jouit d'une aussi haute réputation. Et, au delà de nos frontières, le monde savant n'ignore nullement ce qui à cet égard fait notre force ; il connaît notre Collège de France et notre Muséum ; il connaît l'organisation de notre haut enseignement ; il sait ce que nous lui devons et ce qu'il lui doit lui-même et, il le sait si bien qu'il se jugerait atteint par tout ce qui pourrait l'amoinrir (1).

Nous ne pouvons donner au monde savant le spectacle de détruire ou de laisser détruire une

1. Dans des circonstances comparables à celles d'aujourd'hui H. de Lacaze Duthiers a dit (1882, page 109) à propos du Muséum d'Histoire naturelle : « Le jugement du monde savant en Europe ne serait pas favorable à l'amoinrissement de l'un des établissements les plus importants de la France et sur lequel il a les yeux fixés, car il est venu bien souvent y travailler ».

des institutions qu'il admire le plus chez nous.

Notre enseignement supra-universitaire doit être conservé avec l'organisation qu'il a et qui s'est montrée jusqu'à maintenant si merveilleusement féconde ; il doit être conservé jalousement comme une des portions les plus précieuses de notre patrimoine national. La seule réforme utile que l'on pourrait envisager en ce qui le concerne serait, pour accroître encore le prestige de la France, d'en augmenter les moyens d'action et surtout d'en élargir les cadres, en prenant conjointement toutes dispositions utiles pour que les Professeurs d'Université viennent naturellement y prendre place dès qu'ils se sentent la volonté de se consacrer uniquement à des travaux de recherches (1).

Et avant de terminer, je tiens à apporter l'hommage de mon estime au corps enseignant de l'Uni-

1. Il y a eu de nombreux exemples en tous temps, et il y en a constamment, de Professeurs d'Université briguant les chaires du Collège de France et du Muséum. Il y a eu d'ailleurs aussi quelques exemples du contraire, celui par exemple de Henri de Lacaze Duthiers qui, en 1869, pour des raisons toutes personnelles et qu'il jugeait impératives, quitta le Muséum pour la Sorbonne. Voici ce qu'il dit à ce propos dans son article que j'ai si souvent cité, page 98. « Je le connais bien, le Muséum. J'y ai passé quelques années et je m'en suis retiré volontairement. Peu importe ici la cause de cette retraite qui est une exception. Je ne la rappelle que pour avoir l'occasion de dire que je l'ai profondément regrettée... »

versité de Paris. Il y existe des savants de la plus haute valeur dont j'aurais eu plaisir à citer quelques-uns si je ne m'étais fait une règle de ne point parler des vivants. Je n'ai voulu ni diminuer leur mérite, ni rabaisser leurs fonctions dont personne plus que moi n'apprécie la grandeur. Je ne m'attaque pas aux personnes : je sais d'ailleurs que beaucoup de Professeurs de l'Université de Paris pensent comme pensait autrefois H. de Lacaze Duthiers leur collègue, qu'ils ne désirent aucune conquête déplacée, qu'ils ne veulent pas « l'unification », parce qu'ils savent que ce serait coucher la science sur un lit de Procuste. Je ne m'attaque pas non plus aux institutions, ce qui en l'espèce serait incompréhensible : un homme raisonnable peut-il songer à nier l'utilité des Universités ? En ce qui me concerne, je n'oublie pas et ne veux nullement oublier ce dont je leur suis redevable. Je m'en prends seulement à des tendances et à des idées que j'ai combattues sans rien retenir de ma pensée, peu soucieux de mécontenter ceux qui croiront, bien à tort, découvrir des attaques personnelles dans ce que j'ai écrit.

Les Professeurs de l'Université de Paris ne sont donc pas en cause. L'Université de Paris elle-même, n'y est pas davantage. Je ne méconnais nullement les services qu'elle a rendus à la science, en dehors de ses fonctions propres, c'est-à-dire

par les recherches de ses savants. N'aurait-elle à citer à ce propos que les noms de H. Poincaré, de Pasteur et de Curie, qui sont ceux d'hommes qui sont bien à elle, qu'elle aurait déjà de quoi s'enorgueillir.

## APPENDICE

Un article de « L'ŒUVRE ».

Au moment précis où je vais donner le « bon à tirer » de cet ouvrage, paraît dans le journal *L'Œuvre* (20 avril 1930, page 4) un article signé Paul Allard et qui s'intitule *L'Université de Paris va procéder au regroupement de ses services*.

Je vais analyser brièvement ce très intéressant article.

L'auteur signale tout d'abord que l'Université manque de place et indique quelques-uns des moyens par lesquels on pourrait essayer de lui en donner. « Mais la refonte de l'Université, dit-il, de l'avis de tous les Professeurs, n'est pas seulement un problème architectural, immobilier ou même topographique... » « L'idéal poursuivi, c'est de grouper dans l'Université l'ensemble des disciplines selon un ordre logique et rationnel. » On sent venir ici le projet d'*Unification* qui se développe immédiatement appuyé d'un de ses argu-

ments les plus habituels, celui du « double emploi » (les guillemets sont de M. Paul Allard qui nous montre par là que l'expression n'est pas de lui). « Pourquoi le même cours est-il professé à la Faculté des Lettres, au Collège de France et à l'Ecole des Chartes ? Le même au Conservatoire National des Arts et Métiers, à la Sorbonne, au Muséum et à l'Ecole des Hautes Etudes ? Le même à la Faculté des Lettres, à l'Ecole des Sciences politiques, à l'Ecole des Chartes et à l'Ecole des Langues Orientales ? Le même à la Faculté des Sciences et à l'Ecole polytechnique ?

Ici, continue l'auteur, on touche à l'irritant problème des grandes écoles. Elles défendent âprement leur individualité, et peut-être ont-elles raison. Mais, à l'incorporation dans le sein de l'Université de l'Ecole des Chartes, de l'Ecole des Hautes Etudes et du Collège de France, les mêmes objections sont-elles valables ? »

Suivent, *entre guillemets*, l'indication de ces objections et la réponse que leur oppose l'interlocuteur de M. Paul Allard.

La principale objection présentée est celle-ci : On écarterait du haut enseignement des savants du plus grand mérite pour le seul motif qu'ils ne sont pas docteurs. Réponse : Point du tout ! on leur accorderait l'équivalence (1) du Doctorat, sur le vu d'un de leurs travaux (1)

Le dernier paragraphe de l'article est d'un exceptionnel intérêt. Par lui nous apprendrions, si nous ne le savions déjà (voir pages 77-85), que l'Unification doit se poursuivre, et se poursuit en effet, par le moyen des Instituts universitaires. On nous en annonce même quelques-uns de plus pour la rentrée scolaire prochaine en nous indiquant en même temps les cours du Collège de France et de l'Ecole des Hautes études qui seront annexés à cette occasion. On nous fait savoir aussi qu'il va être prévu « des *horaires concordants* pour tous les cours qui sont professés sur la montagne Sainte-Geneviève, aussi bien ceux des grands établissements indépendants de l'Université que ceux des Facultés elles-mêmes ».

Je ne saurais trop remercier M. Paul Allard, et plus encore que lui la personne certainement autorisée dont il a exprimé la pensée, d'être venus m'apporter, et si bien à propos, dans la tâche que j'ai entreprise, un secours que je n'osais espérer. Si ceux qui, jusqu'ici, n'ont pas cru au projet d'Unification n'ont pas maintenant les yeux ouverts... il faut, alors, désespérer de tout.

VERIFICAT  
2007

---

732. — Imp. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 5-30

---

